
HYDERABAD – Rédaction du Communiqué du GAC
Mardi 8 novembre 2016 – 13h30 à 18h00 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup d’être venus. Nous devons commencer notre séance. Donc une fois reçue la dernière version de la rédaction du communiqué, je vous demande de faire attention à deux points.

Nous devons avoir une idée claire de ceci. L’une d’elles concerne la participation du GAC en sa qualité d’unité constitutive du groupe de travail intercommunautaire. L’autre concerne l’équipe de révision du SSR pour voir si nous allons nommer un candidat du GAC comme faisant partie des 7 SO et AC.

Olga Cavalli a aussi participé à l’équipe de rédaction, et l’une des choses dont nous devons décider, c’est le fait de savoir si nous voulons adopter une charte pour participer à l’équipe de travail intercommunautaire. Et une fois décidé cela, comme une partie d’entre nous travaillait au sein de la CCWG lors de la transition, nous savons ce dont on a besoin et nous devons identifier 5 membres du GAC pouvant participer à ce groupe intercommunautaire en qualité de membres.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc il est évident que tout le monde peut travailler en qualité de participant, mais il y aura des membres ayant le droit de vote.

Je vais maintenant céder la parole à Olga.

L'un des points clefs ici se rapporte à l'intérêt public de ce groupe de travail. Et c'est pour éviter des malentendus.

Le CCWG ne sera pas établi suivant la charte. Mais il va décider de ce qui sera fait avec l'argent. En fait, ce n'est pas ce que l'on va faire avec l'argent, mais dans quel processus, quel sera le processus d'attribution, d'allocation des fonds provenant des enchères.

Il ne s'agit pas de voir à quoi l'argent va être destiné, mais comment, quel sera le processus utilisé pour l'allouer.

Je vais donc céder la parole à Olga, parce qu'elle a suivi de près cette question, et les propositions pour voir quels seraient les membres possibles du GAC, ou la manière dont le GAC pourrait participer dans ce groupe intercommunautaire pour voir si l'on accepte la proposition ou pas.

Au cas où il y aurait une objection, il va falloir travailler via mails dans les semaines à venir pour voir si nous voulons participer à ce groupe intercommunautaire dans le processus d'allocation des fonds provenant des enchères.

OLGA CAVALLI:

J'ai participé à l'équipe de rédaction ayant préparé la charte pour ce groupe de travail intercommunautaire. L'un des points que le GAC doit décider maintenant, c'est d'accepter ou pas cette charte. Voilà la première étape.

Il faudra ensuite demander la participation dans ce groupe de travail et tous les SO ou tous les AC voulant participer sont censés désigner ou nommer 5 membres.

Quant à l'équipe de rédaction, il a été présidé par Jonathan Robinson de la GNSO et coprésidé par le président de l'ALAC, Alan Greenberg

Merci de votre secours.

J'ai un très mauvais anglais, et le décalage horaire, heu... enfin... Me joue des mauvais tours.

J'ai été la seule participante du GAC, mis à part les membres de la NRO. Je crois qu'il n'y avait personne d'autre. C'était un petit groupe, mais un groupe très actif.

Donc il me semble que ce document est un bon document. Je l'ai diffusé parmi les membres de la direction du GAC.

Je ne sais pas si vous l'avez tous reçu.

Ce que je suggère c'est que le GAC soit l'une des organisations constituantes. Comme Monsieur le Président l'a dit, l'objectif de cette équipe d'un groupe de travail intercommunautaire consiste à définir les normes d'allocations de ces fonds. Donc il faut voir les perspectives gouvernementales.

Ce matin, notre collègue Alice a mentionné qu'il y avait des membres du groupe de travail qu'elle préside intéressés à faire partie de ce groupe intercommunautaire.

Donc l'idée est qu'il y a un intérêt général, une participation générale, un engagement général. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

La proposition faite par Olga concerne l'adoption de la charte. Nous aurons besoin de lire la charte pendant un certain temps pour que nous ne perdions rien, aucun point de vue.

Mais ma proposition est d'adopter la charte, à moins qu'il y ait un point problématique. Parce que cela fait partie de l'intérêt public du GAC, en tant qu'organisation membre. Parce que cela va permettre de voir la manière dont les fonds seront alloués.

IRAN:

Moi, dans le groupe d'Alice, j'avais considéré qu'il fallait, enfin une fois approuvée la charte, une fois le GAC devenu une

organisation membre, bon, je disais qu'il fallait voir pourquoi nous ne pouvions pas être un membre.

Mais j'ai soulevé cette question, à savoir que le groupe qui a été nommé pour allouer l'argent, une partie de cet argent, pour la sensibilisation dans les pays des régions faiblement desservies et ainsi de suite. Bon. J'ai eu le soutien d'un membre du conseil d'administration et le GAC devrait participer au groupe de travail.

Mais ce que l'on m'a dit c'est : si vous voulez dire quelque chose, bon il faut que vous participiez au groupe : si vous n'y assistez pas, on n'entend pas votre voix, on ne sait pas quelle est votre opinion.

Voilà ce dont je parle. Je parle de l'allocation d'une partie aux économies les moins favorisées.

THOMAS SCHNEIDER: Et alors, vous soutenez l'idée faisant de nous une partie du groupe de travail comme l'une des organisations constituantes.

FRANCE: Nous croyons que le GAC doit être une organisation membre. Et bien sûr cela se rapporte à la méthodologie d'allocation des fonds provenant des enchères.

Et ce n'est pas nous qui allons décider qui ou quelle organisation sera sélectionnée. Le GAC doit participer pour garantir que l'on tienne compte de l'intérêt public, dans ce processus. Tenant compte de la diversité, des régions faiblement desservies, ou la brèche numérique.

Il y a donc quelques membres du GAC qui se sont portés volontaires pour être membres de ce groupe.

Je veux donc que l'on comprenne clairement que la France accepte et donne son soutien au fait que le GAC soit l'une des organisations membres.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE: Nous avons débattu ce thème dans le groupe de travail des pays les moins favorisés, et nous avons donné notre soutien à ce que d'autres collègues, et la France ont dit, en ce sens que le GAC doit participer dans ce groupe intercommunautaire pour décider du processus d'allocation des enchères.

THOMAS SCHNEIDER: Quelqu'un s'inquiète ou a des idées ou des objections par rapport à la participation du GAC dans ce groupe ?

EGYPTE : Non, cela ne nous inquiète pas, mais je veux rappeler que nous avons mentionné ce thème lorsque nous avons parlé du financement du secrétariat indépendant.

Comprendre quel est le processus pour le secrétariat du GAC et pour les régions les moins favorisées.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, nous partageons cette opinion, en ce sens qu'il doit être l'une des organisations membres. Mais pour le dire simplement, nous nous accordons 14 jours pour analyser la charte, parce que je crois que personne parmi nous n'a eu l'occasion de l'analyser.

Et si au bout de ces 14 jours, il n'y a aucun souci, aucune inquiétude importante qui soit soulevée, la décision ferait que nous ferions partie de ce groupe.

La question est de savoir combien de membres, et qui parmi ces membres du GAC feraient partie de ce groupe.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour discuter ceci maintenant, mais il faut que nous y réfléchissions. Et je crois que dans la liste de diffusion, vous devez exprimer votre intérêt ou votre intention de participer dans ce groupe dans les semaines à venir.

Nous n'avons pas de date butoir, je ne sais pas quelle est la date butoir qui sera définie. Bien sûr, il y en aura une.

OLGA CAVALLI : Nous pouvons envoyer un message en ce sens que nous acceptons la version préliminaire.

THOMAS SCHNEIDER: Première étape donc. L'Iran ?

IRAN: Si l'on n'établit pas ce groupe dans l'immédiat, j'ai parlé à un membre du conseil d'administration, et je lui ai dit que nous avons beaucoup de travail. Ce que nous pouvons faire c'est nous mettre d'accord sur la notion du groupe ; et puis nous avons le temps.

Mais il faut leur faire comprendre que nous sommes intéressés à devenir une organisation membre et dire quels vont être les membres.

THOMAS SCHNEIDER: Merci de cette précision. Pour que ce soit clair, pour que l'on se rappelle que nous avons 14 jours pour que nous n'oublions rien, nous allons participer à ce groupe en tant qu'organisation membre.

Deuxième point, la question de l'équipe de révision de la sécurité, de la stabilité et de la résilience, quel que soit le nom. Malheureusement, le processus en soi n'est pas clair. C'est la première fois que l'on utilise ou que l'on applique les nouveaux statuts constitutifs. On a appelé au milieu un expert et il y a eu une transition ensuite.

Donc l'idée est la suivante, pour en donner une description de cette situation. Toutes les SO et tous les AC peuvent nommer jusqu'à trois – je crois que nous pouvons nommer jusqu'à 7 personnes – mais l'hypothèse est la suivante, nous allons proposer 3 ou moins peut-être qui vont faire partie automatiquement de cette équipe.

Olof a envoyé toute une série de messages électroniques concernant ce thème. Nous avons trois candidats qui ont déclaré qu'ils étaient affiliés au GAC.

Nous voulons voir dans quelle mesure c'est le cas. Mais ce n'est pas une condition contraignante pour le GAC, pour proposer ces trois personnes.

Nous croyons que si l'ICANN organisation fait une évaluation de leurs connaissances spécifiques pour voir s'ils, disons, répondent aux conditions, il faut que nous sachions, que nous ayons une idée de ce que l'on veut faire. Et je crois qu'il y a une date butoir, tentative pour la mi-décembre afin que cela

commence à être en activité vers la mi-janvier ou vers janvier de l'année prochaine.

Mais il faut que nous soyons d'accords, ou une compréhension commune pour savoir si nous voulons recommander 3 ou plus de 3 membres, vu qu'il y a avait d'autres SO et d'autres AC qui ont proposé 2 membres. Ce qui ferait que le groupe aurait 21 membres puisque chacun propose 3 personnes.

Je trouve que c'est assez grand. Parce que par le passé, les autres groupes de travail ont eu entre 15 et 17 personnes. Nous pourrions donc décider d'avoir une ou deux personnes pour nous représenter. Et en plus, nous pouvons tenir compte des experts indépendants qui ne font pas partie du GAC. C'est quelque chose d'assez différent de ce qu'il se passait par le passé, ou le président du GAC ou le directeur de l'ICANN qui éalisaient les candidats.

Il y avait des personnes indépendantes, n'appartenant à aucun groupe en particulier. Et si nous proposons tous de présenter 3 ou 4 personnes, on n'aura pas suffisamment de place. Il faut donc pouvoir consulter ces personnes sur des questions, sur des thématiques spécifiques. Il faut que nous décidions si nous allons désigner d'autres personnes, soi-disant appartenant au GAC.

Nous n'avons pas trop longtemps pour le faire. Donc si nous considérons la proposition telle qu'elle est maintenant, je ne sais pas si vous êtes d'accord en ce sens que le groupe de direction ainsi que les autorités du GAC analysent ceci dans les jours à venir, dans les mois à venir, pour vous proposer trois noms et que vous puissiez ensuite discuter de cela sur un format numérique, par courriels. Et déterminons une date butoir.

Si quelqu'un sait ce qu'il faudrait faire, ou a une idée de la manière dont il faudrait le faire, je vous demande de bien vouloir nous le faire savoir.

Donc je pense que vous pourriez me dire maintenant si nous avons besoin de critères plus spécifiques.

Concernant les personnes soi-disant appartenant au GAC, et ce que cela pourrait signifier ou de quoi nous aurions besoin, ou si le président et le Vice-président sortant et entrant, nous serions au nombre de 10 pour nous occuper de ce thème.

Je vous cède donc la parole pour que vous fassiez les commentaires, sur cette proposition.

IRAN:

Oui, je demanderais justement à ces dix personnes d'analyser la question, et s'il y a bien sûr des volontaires, on leur souhaiterait la bienvenue – s'ils sont disponibles, s'il s'agit d'experts, s'ils

veulent s’engager, s’ils participent en agissant. J’ai vu des délégués ou des membres dont on n’a jamais vu apparaitre le nom dans les réunions.

Non seulement pour les délibérations ou pour le Chat, mais un nombre. Et je ne vais pas dire ou mentionner les noms, mais... Il faut que chacun donc s’identifie et que chacun se demande si vraiment il peut ou elle peut être disponible et s’y consacrer.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup. D’autres questions ? D’autres points de vue ? Un soutien ? Des objections ? Des commentaires ?

Bon, si personne ne prend la parole, je dois supposer que vous êtes d’accord sur cette proposition.

Bien. Nous devons donc faire un tout petit peu... Nous devons rechercher un tout petit peu, nous devons faire des recherches avec le secrétariat et l’organisation ICANN pour voir comment cela fonctionne, mais je pense que tout va avoir de bons résultats.

Donc je vais aller dormir pendant deux heures, comme ça Tom devra faire tout le travail du communiqué. Voilà.

Bien sûr, je vais rester ici les deux prochaines minutes.

Je vais céder la parole à Tom pour le Communiqué. Nous avons essayé de tenir compte de toutes les collaborations. Mais, d'après ce que nous avons vu dans les délibérations récentes, et en ce qui concerne en particulier les OIG, ainsi que dans la réunion avec la GNSO, avec le conseil d'administration et toutes les conversations informelles que nous avons eues, moi et d'autres membres avec des personnes qui nous ont abordés, nous avons une proposition quelque peu différente.

Et cette proposition différente qui apparaît ici diffère bien sûr de ce que les OIG avaient envoyé auparavant. Je serais heureux de vous en expliquer les raisons. Bien sûr, c'est à vous de décider.

Il y a aussi la question des deux caractères, des codes à deux caractères. Pour traduire dans le communiqué nos décisions, enfin nos discussions pardon, avec le conseil d'administration ainsi que la décision prise aujourd'hui par le conseil d'administration. Je crois qu'il y a certaines modifications dans le texte parce que cela diffère de la situation lors de l'envoi du premier texte.

Je cède la parole à Tom maintenant, qui lira le communiqué section par section. Et il va expliquer pourquoi nous proposons ce texte pour commencer, et nous allons ensuite rentrer dans les détails pour voir si nous sommes d'accord ou pas, si nous sommes sur la bonne voie, ou si le texte est correct, ou s'il faut le

modifier, s'il faut, enfin, l'améliorer un tout petit peu ou si nous avons besoin de débattre un tout petit peu plus sur le fond de la question parce que nous ne sommes pas d'accord sur la manière dont le texte reflète cela.

Donc on aura d'abord une lecture générale, nous allons identifier certains points, mais nous n'allons pas rentrer dans le détail, de manière à pouvoir voir comment nous allons déterminer la priorité de ressources.

IRAN:

Merci monsieur le Président. Je veux vous présenter ce point de vue. Toutes les parties du communiqué sont importantes, mais je vous propose de commencer avec la partie qui concerne l'avis du GAC pour pouvoir avoir une réaction à cet égard.

Je ne parle pas de l'introduction, je ne parle pas de tout ce qui concerne le conseil d'administration. Considérons l'essence, les parties les plus sensibles, les plus délicates du communiqué.

Nous allons donc ensuite pouvoir revenir au début, et en faire une seconde lecture. Je crois que c'est plus important et il ne faut pas laisser tout cela pour minuit aujourd'hui ou pour demain.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup. J'apprécie énormément les efforts que vous faites pour nous aider dans cette idée de l'efficacité. Pour la première lecture, nous n'allons pas consacrer plus de deux minutes ou plus d'une minute pour les sections initiales. Nous allons le lire une seule fois et nous allons dire : ok, c'est bien, nous allons éviter ceci ou nous allons jeter cela. Donc pendant la première lecture, nous allons tout voir et il y aura ensuite le moment où nous allons mettre à l'écart tout ce qui a été résolu pour que nous sachions de combien de temps nous disposons.

Si vous n'avez pas d'objection à cet égard monsieur (Haraste) représentant de l'Iran, je voudrais le faire de la sorte tel que le texte est présenté. Et je voudrais que nous (inaudible) de cela.

IRAN: Mais vous n'avez pas besoin de lire le texte au mot à mot, cela prend trop de temps.

THOMAS SCHNEIDER: Non, on ne le lit pas. Donc on dit voilà l'introduction et tout le monde peut y jeter un coup d'œil.

Moi je n'y vois pas de problème.

Donc voilà nous allons le faire de la sorte. Donc je cède la parole à Tom pour qu'il présente l'introduction de chacune des

sections. Il ne va pas les lire, il commencera à les lire lorsqu'on s'occupera de l'avis. Merci.

TOM DALE:

Merci, je crois que j'ai compris ce que vous avez demandé de faire.

Je m'excuse de ma voix qui est assez faible aujourd'hui.

Le format est le même que le document que nous avons distribué dans la liste de diffusion.

Le texte inclut certaines modifications proposées ce matin.

Il y a la section d'introduction, assez simple. Il y a des sections qui font référence à la réunion avec le conseil d'administration, basées sur les faits. La réunion avec la GNSO, la réunion avec la ccNSO. La réunion du GAC avec l'ALAC. Le fait qu'il y a eu des séances sur des questions de grands intérêts, des questions de sensibilisation, et aussi le remerciement aux hôtes du fait de la sensibilisation externe et à la participation du GAC pour ce qui est des initiatives avec la communauté.

Après, il y a une section sur les questions internes, la bienvenue aux nouveaux membres, les résultats des élections pour le président et le vice-président, que vous voyez là.

La séance du groupe de travail BGRI, certaines mises à jour à partir du travail des groupes de travail du GAC. Ce sont des mises à jour sur les faits, basées sur le travail effectué.

THOMAS SCHNEIDER: Alors c'est clair. Vous ne voulez pas tout lire, correct ? OK.

TOM DALE: Il y a une affirmation par rapport à la participation du GAC au NomCom. Cela a été présenté par plusieurs pays ce matin.

Il y a aussi un paragraphe consacré au secrétariat indépendant du GAC.

La prochaine section fait référence, comme d'habitude, à la transition de la supervision IANA et au processus de renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Et puis il y a un énoncé sous le titre : divers, où l'on parle de la réunion avec l'équipe de CCT, la réunion plénière du GAC sur les questions liées à la politique liées aux nouveaux gTLD. Le rapport et la discussion sur la révision du centre d'échanges et d'informations sur les marques, qui a été effectué au sein du GAC.

Il y a aussi un énoncé sur les enchères de .WEB, parce que nous savons que cela intéresse. Je crois que c'est l'Union Européenne ou l'Argentine, je m'excuse de ne pas me rappeler.

Il y a une section qui fait référence aux protections des noms des OIG, leur sigle et acronyme, présentée par le Pérou. Et tout spécifiquement fait référence aussi à la lettre au nouveau secrétaire général.

L'autre section commence avec l'avis du GAC que je vais lire.

Les questions suivantes correspondent à l'avis du GAC au conseil d'administration. L'avis a été obtenu par consensus, tel que cela est prévu dans les statuts de l'ICANN.

En premier lieu l'avis du communiqué a trait aux politiques et procédures et aux délais pour les futurs gTLD. Le GAC donne son avis au conseil qui réitère son avis contenu dans le communiqué d'Helsinki pour développer les processus et procédures des futures gTLD. Et le fondement de cet avis est le même du communiqué d'Helsinki.

Et le GAC n'a pas encore reçu de réponse de la part du conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Vous avez des commentaires à faire à cet égard ? S'il n'y a pas de commentaire, on suppose que vous êtes d'accord, OK ?

IRAN: Je ne sais pas si c'est un commentaire ou une information. Oui, le conseil d'administration n'a pas répondu à notre avis, ça c'est clair. Mais entre-temps, le conseil a communiqué par courrier avec la GNSO et le conseil de la GNSO a écrit au groupe de travail qui s'occupe de la nouvelle série des nouveaux gTLD.

Alors, avant de finir, pouvons-nous faire quelque chose. Il est clair qu'ils n'ont pas tenu compte de notre avis.

Alors, ils veulent commencer à discuter ce point sans compléter l'étude. Je ne sais pas si vous êtes d'accord. Cela concerne la participation du groupe. Mais alors quelle est l'action du conseil d'administration ? Nous, on n'a pas reçu de réponse.

Voulez-vous un élan initial ou non ?

Je ne sais pas si vous voulez faire référence à ce processus ou pas.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Mais vous ne suggérez aucun changement au texte, n'est-ce pas ?

En définitive on accepte une réponse pour savoir s'ils acceptent ou refusent notre avis. Correcte ? OK.

TOM DALE: Je crois que la Chine a demandé la parole.

CHINE: Merci Monsieur le Président, merci Tom. Dans la partie qui fait référence à la participation du GAC au NomCom, je voudrais ajouter le nom de la Chine dans le paragraphe, parce que nous, on a accepté la proposition formulée par l'Argentine, ou la déclaration de l'Argentine.

TOM DALE: Très bien, on prend note de votre commentaire. Dans cette section du communiqué on fera la modification que vous demandez.

Il y a d'autres commentaires ou l'on continue ?

Voilà l'avis rédigé à partir du groupe de travail sur la sécurité publique, et c'est pratiquement la même chose que nous avons distribuée dans la version zéro d'il y a deux semaines. Le GAC donne son avis au conseil pour répondre par écrit aux questions de l'annexe 1 de ce communiqué. Il y a plusieurs questions dans

une liste jointe au communiqué dans la version zéro que nous vous avons fait parvenir.

Les fondements sont ici expliqués tels que vous le voyez sur l'écran.

THOMAS SCHNEIDER: Des commentaires ? Des questions à cet égard ? Il n'y a pas de commentaire ? On peut continuer ?

Pardon ? Alice, la commission de l'Union Africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRCINE: Pour ce qui est de l'utilisation abusive des noms de domaine, nous, on a demandé au conseil de répondre 5 semaines avant la réunion de Copenhague. J'espère bien que cela sera respecté pour que le GAC puisse travailler.

THOMAS SCHNEIDER: Étant donné notre expérience avec les dates, je crois que cela pourrait aider pour clarifier les attentes.

S'il n'y a pas de mise en question, on pourrait ajouter la date, parce que cela pourrait aider.

TOM DALE : Merci Thomas.

Alice, vous m'avez donné cela ce matin et on n'en a pas tenu compte quand on a préparé cette version préliminaire. J'accepte de ne pas avoir tenu compte de certaines choses.

La section suivante fait référence aux codes géographiques à deux caractères au second niveau. On dit que le GAC donne son avis, premièrement pour répondre au communiqué de Helsinki pour ce qui est des noms à deux caractères au second niveau et de traiter la question de manière transparente et opportune, qui permette une relation appropriée entre le GAC et le Conseil, et que suivent les procédures des statuts avant que l'ICANN ne prenne de décision.

Voilà la question qui a été discutée ce matin à partir de la résolution du conseil présentée par le président Et cela n'était pas reflété dans le communiqué à ce moment-là.

Merci Thomas.

NON IDENTIFIE :

Le commentaire fait ici est valable pour le moment où ce communiqué avait été préparé. À ce moment-là, on n'avait pas de réponse du conseil, et le texte n'est plus correct par rapport à l'information que nous avons reçue ce matin. Mais à vous de décider, hein.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran ?

IRAN : J'ai deux questions et un commentaire. Je suggère à tom de remplacer au point numéro 1 le mot « accepté », « accepte » par « tenir compte ».

On peut donner un avis pour que quelqu'un tienne compte de quelque chose. C'est une question de rédaction.

Je ne suis pas très sûr pour la rédaction du numéro 2. Je crois que c'est un peu ambigu. Peut-être je ne comprends pas bien. Pouvez-vous préciser, que veut-on dire dans ce paragraphe ? De respecter les statuts ? Quel est le message que l'on veut transmettre au point 2 ?

THOMAS SCHNEIDER: Je crois qu'il faut être prudent lorsque nous utilisons le mot « prendre en compte », Taking into account, parce que cela ne veut pas dire exactement le faire. Si on utilise « suivre » au lieu d'accepter, Follow and accept, mais le board peut dire de tenir quelque chose en compte, mais ils peuvent ne pas répondre et ils disent : oui, et bien on l'a pris en compte.

Alors il faut être très prudent parce que lorsque le conseil est réuni, ils doivent voir clairement quels sont les mots que nous utilisons pour transmettre nos attentes.

L'expérience nous montre que si nous disons de « tenir compte de quelque chose », cela ne veut pas dire qu'ils vont faire ce que nous suggérons de faire. Si nous disons qu'ils « suivent », et bien cela sera plus adéquat vis-à-vis de nos attentes.

Alors on peut remplacer « accepter » par suivre, accept et follow en anglais.

Vous parliez du deuxième point, n'est-ce pas ? Pouvez-vous répéter l'Iran ce que vous avez dit ?

IRAN:

J'ai dit ce qui suit, à savoir : le texte n'est pas très clair. Il faut traiter la question de manière transparente et opportune. Cela permet une interaction entre le GAC et le conseil, et qu'il faut suivre les procédures établies dans les statuts constitutifs. C'est ce que l'on a demandé.

S'ils ont tenu compte de cet avis, s'ils ne sont pas d'accord, ils le rejettent. Ils le rejettent parce que c'est un avis par consensus, alors que veut-on transmettre au point numéro deux ?

THOMAS SCHNEIDER: C'était la proposition pour exprimer l'état de la situation actuelle. Peut-être vous avez une autre idée. Dans cette résolution, ils indiquent qu'ils ont pris compte du conseil mais ils ne nous ont pas informés avant la réunion, c'est-à-dire ils n'ont pas dit qu'ils ont accepté l'avis, qu'ils l'ont mis en place. Ils n'ont pas dit non plus s'ils l'acceptent ou s'ils le rejettent.

Parce que s'ils étaient venus en nous disant : « et bien nous rejetons votre avis », ce serait la procédure pour trouver une solution acceptable pour les deux parties. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait.

Alors ici, on essaye justement de refléter cette situation. Le fait que nous nous attendions à une acceptation ou à un rejet de notre avis avant de prendre la décision.

Voilà l'idée. En premier lieu, dites-nous ce que vous voulez voir reflété ici, si vous voulez le refléter ou pas, si c'est la manière appropriée de refléter la situation, et sinon, comment voudriez-vous le faire ?

IRAN: Pourquoi on ne dit pas ce que vous venez de dire, c'est bien mieux au lieu du texte qui est ici inclus. C'est trop diplomatique et c'est ambigu et pas clair. Ce que vous avez dit, c'est exactement ce qu'il faut mettre ici. Il ne faut pas être timide.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien. L'Iran propose d'inclure ce que j'ai dit. On va le chercher dans la transcription. Êtes-vous d'accord ?

Avez-vous des objections ? Il semblerait que non. On va faire l'essai de le dire, on va essayer de le transmettre plus clairement. Tom ?

TOM DALE: J'ai déjà pris note pour la prochaine version.

THOMAS SCHNEIDER: La Chine a la parole.

CHINE: J'ai une demande. Comme je n'ai pas trouvé la résolution du conseil par rapport à ces codes à deux caractères pour les noms de pays et de territoires, Tom ou ses collègues pourraient distribuer la résolution dans la liste de diffusion du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Cette résolution a été publiée, c'est-à-dire on l'a connue ce matin, elle sera publiée dans les prochaines heures sans doute.

En réalité, elle a été publiée parce qu'elle a été lue pendant la réunion du conseil d'administration de ce matin. Mais on n'a pas de version en support papier.

OLOF NORDLING: Vérifiez vos mails dans la liste, parce que là il y aura aussi le lien vers les mesures liées, et ça, je l'ai envoyé il y a dix minutes.

THOMAS SCHNEIDER: Alors, nous avons reçu le texte de la résolution et les mesures à prendre.

Pendant que l'on imprime le document pour la deuxième lecture, on pourra le vérifier.

Très bien, nous allons donc maintenant réorganiser cette deuxième vignette.

Il y a quelque chose à ajouter ? Vous voulez dire quelque chose ?

COMMISSION EUROPÉENNE: Pardon si je reviens encore sur cette question, mais c'est comme une cible mobile. C'était correct, on a vu la résolution, et à partir de notre lecture très rapide, pratiquement dans la dernière minute, il semblerait que la résolution prend compte de l'avis du GAC et l'applique dans les mesures. Il y a aussi un préavis de 30 jours aux propriétaires des ccTLD, aux gouvernements qui possèdent ces ccTLD.

Alors il semblerait que cela est reflété, alors on l'a lu trop rapidement.

Notre commentaire par rapport au communiqué du GAC a été peut-être pris en compte, alors peut-être pourrait-on dire quelque chose comme vous, vous l'avez dit.

THOMAS SCHNEIDER: D'une part, il y a la question de procédure, c'est ce que j'ai dit auparavant. Nous espérons que le conseil nous communique son acceptation ou son rejet de l'avis avant de prendre les décisions. C'est ce que j'essayais moi de transmettre.

Si, du point de vue du contenu et à la lumière de ce que le conseil pense, la résolution dit qu'ils acceptent, ils vont mettre en œuvre l'avis, c'est autre chose.

C'est-à-dire, le GAC n'a un problème qu'avec la procédure, et si le GAC considère que ceci n'a pas été mis en place de manière satisfaisante, si l'avis du GAC n'est pas accepté, alors il faudra dire quelque chose par rapport à la proposition parce que ceci devrait avoir précédé la décision.

Mais il faut se donner le temps pour le voir et faire une deuxième lecture. Si j'ai bien compris hein. Parce que moi j'ai lu les mesures auparavant et je n'ai pas trouvé ce que je cherchais. Peut-être Fabien l'a regardé plus en détail. Les 30 jours étaient obligatoires. Peut-être maintenant ce n'est plus obligatoire, c'est facultatif. Il semblerait qu'il y a eu des modifications.

Je vous demande de le regarder plus en détail parce que plus tard, on en discutera, et on dira si on est d'accord ou si on a des commentaires par rapport à la mise en œuvre.

D'autres commentaires ? Sinon, nous passons à la partie suivante, parce que la lecture sera rapide, en principe.

TOM DALE:

La section suivante est liée à la protection des noms et des acronymes des OIG. Et là, il y a une explication, il y a eu un avis préliminaire qui a été distribué récemment dans les OIG et qui a trait à cette question.

Ceci a été distribué pour la considération du GAC à travers la liste de diffusion. Et bien entendu, nous on n'a pas pu accéder à ce texte, mais les administrateurs, le leadership du GAC, a proposé le texte après les débats avec la GNSO et le conseil sur la possibilité d'avoir un processus, un nouveau processus.

Mais, et bien, je vais lire cette version. Le GAC donne son avis au GAC, il a travaillé avec la GNSO pour faciliter un processus où toutes les parties agiront de bonne foi et de manière transparente pour résoudre les différences en vigueur par rapport à la protection des acronymes et des noms des OIG de manière permanente.

L'apport, la contribution initiale du GAC sera l'avis présenté au préalable et la lettre du 4 octobre 2016 peut être utilisée comme partie d'une solution accordée à laquelle on pourra arriver.

Le GAC, ce qu'il dit, c'est qu'il essaye de faire tous les efforts nécessaires pour trouver une résolution satisfaisante à la question. Pour éviter les malentendus quant au processus informel, il est important que les futurs processus soient clairs quant aux objectifs inclusif et transparent.

THOMAS SCHNEIDER: Ici, je crois que la clef c'est le processus, parce qu'il faut être clair par rapport au processus auquel on va participer.

Si on va participer d'un processus où tout sera vu de manière différente, si c'est inclusif ou pas, si c'est secret ou pas. Il faut être clair par rapport au processus pour agir en toute bonne foi, de manière transparente, afin que toutes les parties concernées puissent participer.

Voilà l'élément clef, de notre point de vu, qui est le plus important du processus.

Autre chose, il faut savoir si on fait référence à la proposition développée par ce petit groupe, la structure informelle, et voir de quelle manière on fait référence à ce groupe qui s'est réuni avec la GNSO. On peut dire qu'on peut l'utiliser comme un

élément qui peut être utilisé pour parvenir à une solution accordée.

Je crois que la proposition est que la position originale du GAC, c'est l'avis que l'on a déjà émis, que l'on a développé le long des années, et ce document peut faire partie de la solution, ou peut être la base de la solution de cet accord. Mais, si nous disons que nous acceptons la proposition du petit groupe en ce moment, et bien ce sera le point de départ pour arriver à une solution accordée.

Je ne sais pas si je suis clair. Je ne sais pas si vous arrivez à bien me comprendre. Il y aura les recommandations de la GNSO, pas l'avis du GAC comme point de départ, ou bien nous pouvons avoir les recommandations de la GNSO et cette nouvelle proposition informelle comme point de départ.

C'est-à-dire, nous proposons que les points de départ soient les décisions prises par ces deux organismes au début, et cette proposition est quelque chose sur laquelle les OIG et une partie des membres du GAC ont collaboré compte tenu que ce sera une solution accordée et que ce sera possible.

Voilà donc la logique derrière cette formulation.

J'aimerais quand même entendre vos opinions ; j'ai la France, l'Iran, le OMPI.

FRANCE:

Merci Thomas, je comprends qu'il faut se centrer sur le processus. Il faut faire la différence entre la substance et le processus. Et il va falloir que nous focalisions notre attention sur le processus.

Mais il me semble que le texte est assez faible par rapport à ce que nous avons débattu, surtout à l'OCDE. Il me semble que nous devons utiliser un texte beaucoup plus fort pour l'avis d'Hyderabad. Il faut que nous disions que c'est le moment de mettre un point final à tout cela. Il y a 4 ans que nous débattons sur cela, il faut que nous trouvions une solution à tout cela. Parce qu'il n'y a pas eu d'action ou de réaction du conseil d'administration à cet égard.

Je suggèrerais d'ajouter un paragraphe avant celui qui dit que le GAC donne son avis au conseil de direction de l'ICANN, et que l'on s'engage devant la communauté, à lui donner une solution acceptable pour les deux parties en temps voulu.

Bien, nous avons une autre, ça c'est le second paragraphe. Maintenant, nous avons un autre paragraphe. Dire : le GAC ajoute ou accepte la proposition faite par ce petit groupe.

Voulez-vous que je répète ce paragraphe ? Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Nous n'allons pas faire de la rédaction en ligne. Nous allons prendre note de cela et nous allons diffuser.

IRAN: Merci monsieur le Président. Ce que la France dit combine ce qui est dit sur les deux paragraphes. Le texte qu'a proposé la France est peut-être bien meilleur, parce qu'il ne fait pas répéter ce qui a déjà été dit. Premièrement.

Deuxièmement, quel est le mot qui pourrait être approprié ici ? Je ne sais pas si c'est « engagement », si c'est « participation » ou quoi.

Numéro trois, il nous manque la date butoir. Le temps est quelque chose d'important. Cela a été mentionné de manière importante. Donc on a dit implicitement qu'il fallait mentionner un délai, une période. Donc il faut mentionner cette date butoir. Il faut inclure tous ces éléments.

Et il me semble qu'il manque quelque chose que la France a mentionné aussi, parce que l'on a dit « mutuellement accepté par les deux parties » c'est très important. Une résolution du problème acceptée, mutuellement acceptée. Il faut inclure cette idée quelque part.

Il faut dire non seulement qu'il faut résoudre ce problème, mais il faut que les deux parties soient d'accords là-dessus et il me

semble que ces deux éléments doivent être considérés lorsque l'on commencera une autre rédaction, une autre version.

THOMAS SCHNEIDER: Maintenant l'OMPI.

OMPI: Merci. Je pense que nous dépendons de vos décisions en tout ce qui concerne ce thème.

Il me semble que, et je sou mets cela à votre considération, dans le groupe de travail précédent, parce que dans la GNSO le consensus est obtenu autrement que dans le GAC : eux, ils doivent parvenir à un consensus lorsqu'il y a une position de minorité, lorsqu'il y a une demande en ce sens. C'était comme la genèse de la demande qui avait été faite au GAC pour une protection spécifique, et c'était dans le cadre du groupe de travail du PDP original. Alors l'une des valeurs essentielles est celle du processus d'élaboration des politiques pour garantir que ces entités puissent assister de façon efficace à ce PDP.

Je crois que c'est quelque chose qui est en rapport avec les OIG qui ont participé au premier groupe de travail. Là où il y a eu une alerte en tant que membres actifs, pas comme observateurs dans le second groupe de travail, nous avons demandé au groupe de travail de donner son avis sur l'état des lois

internationales, d'après lesquelles on voyait les privilèges et l'immunité propre à ces organisations. Nos conseillers juridiques ont répondu deux fois au groupe de travail, mais comme le groupe de travail n'aimait pas cela, ils n'ont pas tenu compte de cette opinion et ils sont allés chercher une troisième opinion.

C'est (Pablo à (inaudible), je crois qui a participé au processus d'élaboration de politique pour voir comment l'ICANN pouvait résoudre ce problème dans les débats suscités suivant ce que les statuts constitutifs exigent.

Je crois que les termes reflètent un avis précédent du GAC sur ce thème, et cela représente un risque potentiel sur la confusion. Parce que si vous vous en souvenez, il y avait à l'initial, un mécanisme préventif avant l'enregistrement du nom de domaine pouvant donner lieu à un processus de règlement de litiges, même avant de permettre l'enregistrement par cette tierce partie.

On a essayé d'avancer pendant ces dernières années, d'essayer de trouver une correction pour ce qui avait été fait. Mais ce que nous avons fait, par rapport à cet avis du GAC, parce qu'à ce moment-là il y a eu une modification temporaire d'une partie spécifique de cet avis auquel nous faisons allusion.

Voilà pourquoi nous suggérons de clarifier ou de préciser cet avis précédent et que l'on en tienne compte, et qu'il soit

respecté, pour voir quelle a été cette proposition utile qui a été faite dans ce petit groupe qui devrait être acceptable pour les deux OIG.

THOMAS SCHNEIDER: Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci monsieur le Président. Je suis d'accord sur ce que l'on a dit. Nous avons eu cette proposition de ce petit groupe ainsi que d'autres propositions. Je comprends ce que la France a dit. Il faudrait que nous prenions les éléments de cette proposition et nous en servions comme point de départ pour la rédaction de la proposition.

Il faudrait que le GAC dise que nous avons là un problème. Il se peut que ce ne soit pas une solution complète, mais il faut commencer, parce que les OIG ont eu cette notification préalable, le règlement de différends sur la base d'un arbitrage indépendant et une suspension immédiate au cas où il y aurait une mesure d'urgence pour protéger les OIG.

Je dis qu'il faudrait considérer ces trois éléments au moins.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. La Suisse ?

SUISSE: Merci monsieur le Président.

J'ai peut-être un point supplémentaire, à part ceux qui ont été soulevés par le représentant de l'OMPI et par celui du Royaume-Uni.

Je crois que nous devrions aussi tenir compte du processus de PDP en cours, sur les corrections pour les protections. Et y faire une référence spécifique, en ce sens qu'une partie de la proposition du petit groupe devrait être considérée dans la plus grande mesure du possible par ce groupe de travail du PDD lors de la finalisation du développement de leurs propositions pour qu'elles soient adéquates.

Cela serait adressé au groupe de travail du PDP, mais il me semble qu'il faut quand même le mentionner. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je crois que tous les autres ont dit ce que je voulais dire. Je veux reconfirmer tous les commentaires préalables. Et il me semble que ce serait utile pour nous que ce petit groupe nous présente un texte pour ne pas avoir à repartir de zéro.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, je trouve que c'est approprié. Donc nous prenons bonne note de tout cela, et les personnes intéressées ou ceux qui sont intéressés à ce point, enfin je vous suggère de rédiger un texte pour remplacer celui qui est disponible là, d'après ce qui a été mentionné, si vous êtes d'accords.

Nous allons maintenant aborder la prochaine section.

TOM DALE: Merci monsieur le président. Par rapport à cette proposition, nous avons pris bonne note et le terme « petit groupe » ou « groupe petit » ou « groupe réduit », pèse énormément. Il faudrait que nous disions « pas un grand groupe » il paraît que c'était une plaisanterie, mais cela n'a pas eu l'air d'être très amusant.

La prochaine section traite la protection des identificateurs de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge et leur comité national.

Le GAC recommande que l'ICANN, que le conseil d'administration de l'ICANN tienne compte de cette protection au point de vue des politiques et du point de vue juridique. Le GAC a donné son avis au conseil d'administration pour que ces protections provisoires deviennent définitives en vue des abus

et de la protection spéciale dont doivent jouir la Croix Rouge et le Croissant Rouge en tant qu'organisation non gouvernementale internationale.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: La Suisse.

SUISSE: Nous travaillons sur une alternative un peu plus spécifique sur ce que nous allons demander au conseil d'administration pour garantir que notre avis comprend tous les éléments nécessaires pour déclencher un processus qui puisse finaliser ce processus de modification, faisant passer la protection du caractère temporaire au caractère définitif.

Nous allons dire cela au secrétariat aussi vite que possible.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, j'espère que vous allez aussi envoyer tout cela à toute la liste de diffusion.

ROYAUME-UNI: Voilà c'est ce que j'allais dire ; merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Est-ce clair ? Quelle voie, sur quelle voie nous voulons nous engager ou vous voulez attendre un nouveau texte.

IRAN: Oui, il me semble que nous allons attendre le nouveau texte. Mais ce que je demande à Jorge, c'est de ne pas inclure quelque chose en tant que résultat ou conséquence. Demandez directement ce que vous voulez, ne demandez pas un résultat.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Tom ?

TOM DALE : Merci. Ce texte a été préparé par le groupe de travail des régions les plus défavorisées du GAC. Le GAC demande au conseil d'administration de tenir compte et de mettre en place des mesures pour les régions faiblement desservies, et son plan de travail.

Mais cela ne doit pas être limité à la création des capacités à la participation dans les processus de politiques de l'ICANN. Et les raisons pour ce faire concernent l'approche qui est fondamentale pour que l'ICANN puisse contribuer aux efforts collectifs significatifs, pour développer une politique et des processus techniques.

Cette approche implique l'inclusion de la diversité pour donner à toutes les parties prenantes une voix dans toutes les décisions prises dans les décisions de l'ICANN.

Les régions en développement continuent à soulever ou à avoir à soulever des défis qui restreignent leur participation.

THOMAS SCHNEIDER: Les Pays-Bas, ensuite l'Iran.

PAYS-BAS: Oui, je crois que l'on dit que le conseil d'administration doit mettre en place, mettre en œuvre un groupe de travail pour un plan de travail. Il me semble que le conseil d'administration ne peut pas recevoir d'avis sur la mise en œuvre d'un plan de travail d'un groupe de travail.

Il faudrait que le conseil d'administration donne son aval ou son soutien. Parce que l'on dit, à la dernière ligne, on parle à la dernière ligne, on dit que l'on parle du développement d'un plan de travail. Ce plan de travail a été fait par un groupe de travail et le GAC y a donné son soutien.

Deuxième question. Ce n'était peut-être pas le cas dans toutes les actions, mais est-ce que le GAC a donné son soutien de cette façon dans cette occasion et pendant les autres ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui, c'est vrai. Cela a l'air assez bizarre que de demander au conseil d'administration de faire quelque chose par rapport au plan de travail d'un groupe de travail du GAC.

Il me semble, si j'ai bien compris ce que l'on a voulu dire, et je vous demande de me corriger si je me trompe, l'idée est de demander au conseil d'administration de l'ICANN de nous aider, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre ce travail parce que nous voulons être sûrs qu'il y a une participation significative pour tous.

Je crois que sur la liste des orateurs il y a l'Iran et l'Argentine.

IRAN: Oui, nous devrions dire peut-être dans l'avis, qu'il faut prendre les mesures requises pour permettre la mise en œuvre du plan du travail qui a été développé par le GAC, ou qui a été établi par le GAC.

Parce que bon, où est-il ce plan de travail ? Il faut que nous le disions. Il faut éviter les répétitions, parce qu'il me semble que dans la dernière partie, nous avons des doublons.

ARGENTINE : Moi, je supprimerais le terme « plan de travail », je dirais « activité ». C’est-à-dire le groupe des régions desservies, les activités de ce groupe qui incluent mais qui ne se limitent pas à etc.

THOMAS SCHNEIDER: C’est-à-dire soutenir alors les activités de ce groupe, d’après ce qu’il a été établi par le GAC.

COMMISSION DE L’UNION AFRICAINE: Je donne mon soutien à cette suggestion très utile.

THOMAS SCHNEIDER: Nous allons modifier cela pour refléter plus clairement quelles ont été nos intentions. Prochaine section.

TOM DALE : La prochaine section concerne la révision des chaînes, de la ressemblance des chaînes de caractères. Je rappelle aux membres du GAC que ce thème a été soulevé il y a environ 6 semaines, où il y a peut-être plus longtemps. La Commission Européenne a soulevé cette question par mail et le GAC s’est mis d’accord pour accepter certains commentaires après le processus de commentaires public sur le travail du panel.

Et le GAC a accepté de présenter un texte, et voilà ce que nous faisons maintenant dans ce communiqué.

Le GAC recommande au conseil d'administration de tenir compte du fait, lorsqu'il le faut, doit tenir compte des opinions exprimées par le GAC au président de la ccNSO dans sa lettre du 28 septembre 2016 en ce qui concerne les guides pour le groupe de travail du panel de révision des chaînes similaires, pour proposer le second processus de révision des chaînes de caractères similaires.

En premier lieu, la politique sur le ccTLD est une question des communautés locales d'internet pour déterminer.

Deuxièmement, la demande d'un ccTLD avec l'IDN représente le choix libre d'une communauté linguistique spécifique pour choisir l'utilisation de son propre langage et de son alphabet dans l'espace du DNS.

Lorsqu'une confusion possible se produisait, au lieu de rejeter cette candidature, le processus devrait permettre aux candidats de proposer des mesures d'atténuation et d'évaluer, dans son ensemble, la possibilité versus la probabilité de la réalité d'une telle confusion.

Quatrièmement, lorsqu'il y a une recommandation divisée entre la majuscule et la minuscule, le choix sur la minuscule aura le

pas et la candidature devra continuer si la probabilité de confusion est faible.

L'ICANN doit assurer la cohérence dans l'évaluation des chaînes de caractères de l'IDN dans l'espace du TLD, et réviser, remédier les différentes approches qui sont présentes dans le gTLD et dans l'espace des ccTLD.

Il a toujours été soutenu par le GAC pour que le système des noms de domaine soit plus accessible, plus fiable.

THOMAS SCHNEIDER: Nous devons tenir compte de ce qui est dit. On dit que le conseil d'administration doit tenir compte, cela signifie qu'ils vont réviser tout cela, qu'ils vont décider de ce qu'ils vont faire. Et ce sera à eux de décider s'ils ont accepté de dire qu'ils ont tenu compte de cet avis.

Si vous voulez que l'on fasse ce qui est écrit ici, il va falloir trouver une autre formulation pour ce texte. Il faut que nous soyons clairs par rapport à ce que nous disons au conseil. La parole à la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Pour des questions d'espace et de temps. Parce que le communiqué pourrait être très long vraiment. Et suivant ce que

vous venez de dire, ne serait-il pas utile de dire que le GAC recommande au conseil d'administration d'appliquer les résultats du panel de révision du processus étendu de similarité de chaînes propice à confusion. Et point.

Je pense que ce serait plus simple sans rentrer dans le détail. Je n'ai pas de problème par rapport à la précision, parce que cela apparaît dans votre lettre, cette énumération a été présentée à l'ensemble du GAC. Et ici, pour les fondements, nous disons qu'aucun d'entre eux n'aura d'impact négatif sur la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS.

Je crois que cela devrait faire partie des fondements, plutôt que des buts. C'est une proposition alternative.

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je veux que vous fassiez attention à une phrase qui dit que rien de tout ce qui apparaît ici ne mettra en danger la sécurité, la stabilité et la résilience ou la fiabilité du DNS.

Je ne sais si l'on comprend clairement ce que nous voulons dire ici.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, quelle est votre proposition ? Il faut reformuler, il faut éliminer ou quoi ?

ÉTATS-UNIS : Il me semble qu'il faudrait l'éliminer, mais nous pourrions considérer une autre option. Je ne pense pas que ce soit approprié que le GAC fasse cette affirmation.

IRAN : Je suis d'accord, il faut l'éliminer, ce n'est pas à nous de dire si c'est de cette façon ou d'une autre. C'est à eux de décider.

Il se peut que la proposition de l'Union Européenne soit une bonne alternative. Nous devrions faire la même chose que pour la section précédente, il faudrait utiliser le terme « appliquer ». Il me semble que c'est un mot plus approprié dans tous les cas mentionnés.

THOMAS SCHNEIDER: Donc nous allons éliminer, ou au moins pour la prochaine version, l'idée d'éliminer cette phrase et de réduire l'introduction suivant les termes de cette lettre qui a été envoyée il y a un certain temps. C'est ce que vous dites d'une manière générale ? Voilà.

Donc nous abordons la prochaine section.

TOM DALE:

La prochaine section de l’avis concerne les rôles respectifs pour le GAC et le conseil d’administration.

Le GAC, le conseil et les organisations de soutien doivent travailler ensemble pour résoudre tout problème systémique et s’assurer qu’il y a une entente commune des rôles respectifs pour que toutes les parties intéressées parviennent aux meilleurs résultats politiques.

Les fondements sont qu’il y a des questions systémiques pour la résolution de questions de politiques quand il y a des différences entre le GAC et les organisations de soutien.

En outre, il semblerait y avoir une différence de perception entre le GAC et le Conseil d’administration par rapport à ces fonctions dans ce sens.

Dans la première téléconférence ultérieure à l’émission du comité entre le conseil et le GAC du 20 juillet 2016, il a été clair que les membres du conseil et du GAC voyaient différemment leurs rôles lorsqu’ils ont préparé et distribué l’avis du GAC. Et ils ont pensé à résoudre des domaines de désaccord, ces difficultés, pour la résolution de différences continues. Et on suggère que ce problème est systémique.

THOMAS SCHNEIDER: Lorsque nous lisons cela, c'est que peut-être il ne faudrait pas nous centrer sur les rôles respectifs, mais par contre sur la manière de communication et l'entente générale de l'avis.

Il faut comprendre quelle est la nature de l'avis, quelles sont les attentes par rapport à l'avis, et pas seulement la question des rôles respectifs.

IRAN: Je ne soutiens absolument pas ce paragraphe. Cela crée des problèmes, des confusions. On dit qu'on ne fait pas ce qu'il faut, on critique les autres, et bien moi, je suggère de ne pas le mettre ou le mettre différemment.

Je dirais qu'il devrait y avoir une collaboration plus étroite entre X et Y etc., etc.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Les opinions de l'Iran indiquent que ce paragraphe ne devrait pas être inclus, ou sinon de manière différente. Alors, êtes-vous d'accord avec l'idée qu'il faudrait manifester notre souhait d'interagir ou peut-être on le dirait déjà avec le travail du BGRI, le travail sur l'efficacité du GAC. Et bien, à vous de nous aider s'il vous plait. L'Égypte ?

EGYPTE: Merci monsieur le Président. Je suis d'accord avec cette idée, je crois que c'est bien de souligner la question, mais peut-être le ton général devrait être un peu plus positif.

On devrait parler de rapports, de relations, au lieu de parler d'un système systémique. Et les rôles respectifs du conseil et du GAC ce n'est pas, peut-être très approprié. Il semblerait qu'il y a des confusions parmi les rôles. Je n'ai pas de suggestion à faire en ce moment, mais on pourrait réviser également le titre.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Votre commentaire est très utile. Nous devrions faire des références à cette question ou pensez-vous que ce n'est pas du tout nécessaire, voilà la première question. Et deuxièmement, pensez-vous qu'il devrait y avoir un texte dans ce sens. Et dans ce cas, ce texte devrait être ciblé sur quoi ?

PARAGUAY : Moi, je suggère d'éliminer tout le paragraphe.

THOMAS SCHNEIDER: L'effacer ?

PARAGUAY: Oui.

THOMAS SCHNEIDER: Qu'en pensez-vous ? Le reste ? Si vous avez des doutes, à propos de l'élimination, il faut savoir ce que l'on veut transmettre. Il faut être plus clair sur l'idée que l'on veut transmettre et puis en discuter.

IRAN: Peut-être on pourrait inclure sous un autre titre, mentionner qu'il faut avoir des rapports plus étroits avec le conseil, mais pas parler des rôles ou des fonctions, parce que cela peut créer des difficultés, des différences. Et on nous présente comme des ennemis avec le conseil d'administration ou etc., et on leur montre qu'ils ne respectent pas leurs fonctions, leurs rôles.

Alors il faudrait en parler d'une manière plus conviviale, plus collaborative, il faut parler de la collaboration, du besoin de coopération entre les unités constitutives, les SO et les AC, la GNSO et le GAC.

ARGENTINE: Je suis d'accord avec le collègue de l'Iran. Il ne faudrait pas l'éliminer, mais transmettre un message positif de collaboration pour aider au processus d'élaboration de politiques. Ne pas l'éliminer, mais peut-être utiliser un ton un peu plus positif.

EGYPTE: Je suis d'accord également avec l'Iran et l'Argentine. Peut-être le titre pourrait être reformulé, « échanges entre le GAC et le conseil d'administration ultérieur à l'émission du communiqué » et puis inclure de manière plus positive quel est le type de collaboration ou de relation que nous cherchons.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien. Ceci est très concret et cela peut nous aider pour qu'on parle plutôt d'institutionnaliser une communication dans un délai de 4 semaines et d'avoir un échange sur l'avis, l'entente commune, 4 semaines après la réunion.

C'est quelque chose qui pourrait être acceptable. Je ne fais que proposer quelques nouvelles idées.

ROYAUME-UNI: Pour ce qui est de la section sur les questions internes, nous parlons du groupe de travail du BGRI ; alors ce type d'énoncé pourrait être installé dans la partie du travail du groupe de BGRI. Parce que c'est le contexte, c'est la finalité de ce groupe de travail. C'est une affirmation de cette finalité en définitive.

Il faut le formuler comme faisant partie de la vie au conseil. On a travaillé ensemble avec le conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Pour vous donner une idée plus profonde, et bien le conseil mentionne, quand il travaille à partir du conseil, et il y a de grands documents, et il faut savoir quelle est la priorité que nous octroyons. Si c'est un avis, ils vont devoir répondre. Et sinon, ils peuvent prendre note...

Argentine, pardon, je vous ai sauté.

ARGENTINE: Moi, je suggère de simplifier le texte. Le conseil d'administration, le GAC, les organisations de soutien, travaillent ensemble de manière coopérative ou constructive afin de garantir les meilleurs résultats du point de vue de la politique. Quelque chose de simple.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. L'Iran.

IRAN : Le titre pourrait être : amélioration ou renforcement de la collaboration mutuelle entre blabla, la GNSO et le GAC ou qui que ce soit, et puis vous pouvez mettre le conseil d'administration mène les actions nécessaires afin d'assurer que

cette collaboration mutuelle, ou l'adjectif que vous voudrez, pourra être, ou puisse être amélioré.

Mais, on a besoin du terme « mutuel », parce que de cette manière, on voit que c'est des deux parties, pour que ce soit clairement établi que ce n'est pas quelque chose d'unilatéral.

Alors on peut parler de la collaboration, de l'amélioration des relations mutuelles, entre la GNSO et le GAC, ou qui que ce soit. Et que le conseil adopte les mesures nécessaires, assurer que la collaboration mutuelle sera améliorée et ainsi parvenir à des solutions en temps voulu, pour éviter les goulets d'étranglement, etc., etc.

THOMAS SCHNEIDER:

Je crois que cela devient plus clair. Et c'est peut-être la meilleure manière de le rédiger. Devrions-nous inclure un exemple comme l'institutionnalisation des communications entre le GAC et le conseil dans un délai de 4 semaines comme un point d'action concret ou pas? À vous de le décider. Ce n'est qu'une proposition.

On va l'inclure dans la prochaine version et on verra bien si vous l'aimez ou pas.

Nous passons au point suivant Tom.

TOM DALE:

Dans la dernière partie de l'avis au conseil, cela a trait à la préparation des réunions de l'ICANN.

Le GAC prévoit les actions pour que dans les prochaines réunions de l'ICANN commencent immédiatement après la réunion actuelle qui a été tout à fait transparente et qui concerne toutes les organisations de soutien, les comités consultatifs et d'autres parties intéressées.

La planification de l'ICANN 56 et 57 a démontré que la coordination des activités intercommunautaire et le travail des organisations de soutien des comités consultatifs est complexe et représente un ajout.

Le GAC s'engage à travailler avec d'autres SO et AC, l'ICANN et d'autres parties prenantes utilisant les mécanismes établis, quelques semaines avant la réunion d'Hyderabad.

Toutefois, il devrait s'agir d'un processus continu qui commence immédiatement pour assurer l'utilisation du temps de l'ICANN 58.

THOMAS SCHNEIDER:

Voilà la deuxième question avant la pause. Et vous êtes d'accord avec cette formulation ? Et puis la Commission Européenne ;

IRAN: Merci monsieur le Président. Cette question a été présentée de manière implicite dans les commentaires publics. Et à la fin, on a mené une enquête pour voir comment améliorer cela.

Je crois que ceci ne devrait pas être inclus dans l'avis du GAC. Le conseil s'occupe de cette question, il ne faudrait pas l'inclure dans l'avis.

THOMAS SCHNEIDER : C'est une bonne idée, il faudrait le mettre comme commentaire tout simplement et pas comme avis. L'idée est que nous avons (inaudible) et que nous nous rendons compte que tout peut être amélioré. On peut gérer un peu mieux. Vous êtes d'accord ? OK.

Ceci dit, et bien vous êtes d'accord pour que la prochaine réunion ait lieu pendant la 58^{ème} réunion de l'ICANN à Copenhague, au Danemark.

Pardon, j'ai oublié la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : J'allais faire une proposition par rapport à une autre partie. Mais j'ai un commentaire à faire, voilà pourquoi j'ai levé le doigt.

Hier, dans notre réunion, avec le conseil d'administration, j'ai compris que le président s'engageait à faire en sorte que les

activités du conseil soient plus transparentes, y compris la notification préalable de résolutions en cours.

J'allais proposer une rédaction ici dans cette section. On pourrait l'inclure ici, mais on peut le mettre ailleurs si vous le voulez. Peut-être dans une section où l'on parle des relations avec l'ICANN, et refléter l'engagement d'avoir des processus plus transparents de la part du conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. La transparence des processus, c'est ça que vous dites ? Ou aussi les questions relatives à la planification pour savoir quand est-ce que le conseil va résoudre quelque chose.

On parle de transparence ou de prévisibilité aussi.

Je crois qu'il est déjà trois heures de l'après-midi, c'est le bon moment de faire une pause.

EGYPTE: Je crois qu'il y a une norme, normalement, on remercie les vices-présidences. Ils ne sont pas toujours.

THOMAS SCHNEIDER: Dans la prochaine réunion, on les a encore.

IRAN: Il y a un point que nous n'avons pas considéré et qui a été mentionné, c'est que vous allez recevoir un questionnaire du CCWG et nous devons leur répondre dans un délai d'un mois.

Il faudrait établir un mécanisme pour travailler pendant ce mois-ci qui devrait être reflété, mais je vous demande de dire que dans un mois le CCWG responsabilité, les SO et les AC espèrent recevoir une réponse du GAC.

Il faudrait mentionner cette question.

THOMAS SCHNEIDER: Vous voulez inclure ça dans le communiqué? Que l'on va répondre aux questions dans le mois prochain?

IRAN: Je ne sais si l'inclure dans le communiqué, mais peut-être dans la section des questions internes du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Mais dans le communiqué, vous voulez le mettre dans le communiqué?

IRAN: Ce que je dis, c'est qu'il faudrait mentionner qu'il faut établir des mécanismes pour que le GAC, dans un mois, réponde à tout cela.

Ce sont des questions internes entre la présidence et les vices-présidents. Parce qu'avant de partir, ce mois sera expiré. Donc la question du ... Où est la réponse du GAC ?

THOMAS SCHNEIDER: Bon, mais on aura encore des séances demain, et là on fera un bilan de tout ce que l'on a fait et on pensera à inclure cela dans un document.

L'Espagne ?

ESPAGNE: Je voulais savoir quelles sont les questions de l'annexe 1? Ce sont les mêmes qui ont été distribuées au début, ou il y a eu des modifications ?

THOMAS SCHNEIDER: Alice, pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas eu de modification dans les questions de l'annexe 1 si on le compare avec la version précédente ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE: Non, pas de changement.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien. Il faudrait ajouter un élément que l'on peut ajouter aux affaires internes, c'est de remercier Tracey pour ses services. On pourrait trouver la manière de le dire d'une manière élégante.

Voilà.

Je pense à haute voix.

On fait une pause d'une demi-heure pour la nouvelle rédaction ? Alors dans une demi-heure, on aura les nouvelles versions imprimées et alors on se retrouve ici à 4 h.

Vous préférez avoir la version sans imprimé ? 21^{ième} siècle ? Tout par voie électronique ? OK, alors une demi-heure. Mais nous savons qu'une demi-heure c'est trop ambitieux, mais bon. On se réunit ici dans 40 minutes.

Alors 40 minutes. 15 h 45, on démarre. Vous êtes d'accord ? OK.

C'est Tom qui doit le dire. S'il faut travailler, s'il y a quelqu'un qui travaille dans le texte, il l'envoie à Tom pour l'inclure dans le communiqué, et alors ça n'a aucun sens de dire une heure où nous serons tous ici, mais que le communiqué ne soit pas rédigé.

Alors disons 15 h 45 pour que tout soit prêt, mais 15 h 45, c'est 15 h 45.

Je vous dirais d'analyser pendant la pause tout ce qui concerne la partie du communiqué où l'on ne parle pas de l'avis, parce qu'on n'a pas lu cela.

Nous n'allons pas l'imprimer, vous n'aurez pas de version, de nouvelle version de cette partie.

Veuillez prendre ce temps pour lire ce que nous n'avons pas lu.

Merci.

[PAUSE]

TOM DALE : Je vous prie de faire attention, je vais vous demander... Dans cinq minutes, nous allons reprendre; le président m'a demandé de vous rappeler que nous allons renouer notre travail. Veuillez s'il vous plait vous installer à vos places. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Nous reprenons donc notre réunion. Avant de nous occuper du communiqué que vous avez reçu par mail, il faut que nous donnions un prix, que nous remettions un prix, inspiré disons sur la présence, mais il n'y a qu'un candidat éligible, et c'est Tracey. Parce que malheureusement, elle cessera de travailler avec nous, et nous ne pouvons pas lui permettre de partir sans lui montrer, par ce petit cadeau, lui exprimer notre reconnaissance.

Donc Tracey, merci beaucoup.

Bien. Nous avons basé notre choix sur l'avis fiable d'une personne qui vous connaît. Nous espérons que cela vous fera plaisir. C'est en fait 10 couches et 10 enveloppes. Donc heu...

(Applaudissements)

Bon, nous allons garder le secret. Bien.

Merci, merci beaucoup. Nous allons donc reprendre le texte.

OLOF NORDLING: En fait c'était Julia qui nous avait donnés et avait fait le travail, enfin d'intelligence, de renseignement, pour acheter ce cadeau.

THOMAS SCHNEIDER: Bon maintenant, nous considérer un tout petit peu déjà les éléments qui n'ont pas encore été lus. Il me semble qu'il y a eu quelques modifications. Nous devons donc à mon avis lire le texte et il me semble que c'est lui la personne la plus capable pour ce faire.

TOM DALE: Nous allons donc voir tout ce qui ne concerne pas l'avis. Parce qu'il y a quelques modifications par rapport à la première version préliminaire.

En ce qui concerne les termes de grands intérêts, nous n'avons pas d'engagement avec les membres de l'ICANN, les nouveaux membres. La participation au NomCom ...

Oui ?

OLGA CAVALLI: L'Indonésie a demandé à être incluse parmi les...

TOM DALE: C'était quoi déjà ?

OLGA CAVALLI : Non, l'Indonésie.

TOM DALE : Ouah ! Oui, c'est vrai. Nous allons faire ça maintenant. Bon j'ai ajouté la Chine aussi, parce qu'elle l'avait demandé. Il n'y a pas de modification en ce qui concerne la transition des fonctions IANA.

Il y a eu des précisions en deuxième paragraphe pour clarifier l'engagement concernant la recherche de la révision dans la réunion concernant la technologie. C'est le GAC qui en fait la révision, qui fait la révision de cette recherche. Donc c'est la deuxième phrase.

Il en va de même pour l'enchère de .WEB, il en va de même pour le Pérou et les noms géographiques.

Et il y a une section, c'est la demande de l'Estonie concernant les codes géographiques, les codes de pays de trois lettres basés sur la liste ISO.

Et nous avons fait ici quelques modifications, quelques ajustements. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à cet égard.

THOMAS SCHNEIDER: C'est la Jamaïque qui demande la parole ? D'accord.

JAMAÏQUE: Je ne suis pas sûr du numéro de la page, mais dans le sous-titre.WEB, heu statistiques de l'enchère de .WEB, pour une question de cohérence interne, on n'a pas fait allusion au fait que c'était un des points débattus dans la réunion avec le conseil d'administration.

Donc nous pourrions l'inclure dans la liste des thèmes débattus avec le conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran ?

IRAN: Je croyais que nous allions aborder ces sections après. Lorsque nous parlons de ces enchères de .WEB, la troisième ligne où l'on dit: pour ces raisons et dans le contexte du cadre de la responsabilité de l'ICANN amélioré», moi ce que je suggère, c'est qu'on élimine cette phrase directement. Parce que l'on dit que maintenant, il n'y a rien à voir avec la responsabilité et la révision de compte. Que donc c'est le processus. Il faut l'éliminer et que l'on dise: « pour ces raisons le GAC voudrait en être informé ».

Ne faisons pas référence à la responsabilité. Parce que cette responsabilité pourrait même aller jusqu'à la destitution du conseil d'administration.

Mais, « pour ces motifs et dans le contexte du cadre de la responsabilité améliorée de l'ICANN », il me semble qu'on pourrait l'effacer.

THOMAS SCHNEIDER: L'Argentine, le Brésil et l'Australie.

ARGENTINE: Je crois que le Brésil avait demandé la parole avant moi dans la liste des orateurs. Je comprends ce que vous voulez dire Kavouss.

Je crois qu'il s'agit de la responsabilité, non pas du cadre amélioré de la responsabilité. Donc il faudrait mentionner la responsabilité dans le texte.

Parce que c'est ce qui est pertinent pour nous, c'est la responsabilité ou la reddition des comptes générale de tout le processus, et pas seulement le cadre de responsabilité.

THOMAS SCHNEIDER: Mais cela veut dire que cela se rapporte à la transparence et à la responsabilité du processus, c'est ça ? Mais bon.

BREZIL: Pour des questions de procédures, est-ce que nous allons maintenant revoir les premières sections ? Avant de lire pour la deuxième l'avis, quelle va être la procédure ?

THOMAS SCHNEIDER: Bon, c'est la seconde lecture de tout. Mais ce qui se passe, c'est que nous avons fait pour la première fois une lecture rapide générale de la première section.

AUSTRALIE: Merci monsieur le Président. Ce qui m'inquiète, moi, c'est que dans cet alinéa on dit que c'est une préoccupation du GAC, une inquiétude du GAC.

Je ne sais pas si tout le GAC a discuté tout ce point, je n'ai pas de position officielle sur .WEB. Moi, je préférerais changer cela et dire quelque chose comme : le GAC a pris note, ou a pris connaissance, ou quelque chose de semblable.

Je ne voudrais pas dire qu'il s'agit d'une position du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Je crois, à vrai dire, enfin nous ne savons pas si cela nous inquiète ou pas. Il me semble que cette rédaction reflète mieux ce que nous voulons dire ;

IRAN: Je pense que c'est une bonne suggestion, mais je suggèrerais l'élimination du problème de responsabilité. Pas de problème avec la transparence, mais la responsabilité, la reddition des comptes ont à l'heure actuelle des connotations spécifiques avec les nouveaux statuts constitutifs. Pas de problème avec la transparence, mais par rapport à la responsabilité, vous voulez aller à l'escalade, à la procédure d'escalade? Ne parlons pas responsabilité à cette étape.

Il n'y a pas de consensus encore ; si nous avons le consensus, d'accord, je peux me joindre à ce consensus, mais il semble que nous devrions nous limiter à la transparence.

THOMAS SCHNEIDER: Je pense que l'Iran a raison. Parce que nous essayons de voir ce qu'il se passe, et il s'agit justement d'une question de transparence. Si nous sommes tous d'accord, il ne faut pas compliquer davantage les choses.

NOUVELLE ZÉLANDE : Moi, à vrai dire, je voulais présenter un texte alternatif disant que le GAC reconnaît qu'il y a des problèmes par rapport à ce TLD .WEB et qu'il voudrait être informé de manière continue.

THOMAS SCHNEIDER: Pourriez-vous être plus précis ? Qu'est-ce qu'il faudrait remplacer pour que Tom puisse écrire avec son...

NOUVELLE ZELANDE : Ce serait remplacer tout le paragraphe.

THOMAS SCHNEIDER: Pourriez-vous le lire en vitesse ? Le dicter ?

NOUVELLE ZÉLANDE : Le GAC reconnaît le souci lié au TLD .WEB.

THOMAS SCHNEIDER: Plus lentement s'il vous plaît.

NOUVELLE ZÉLANDE : Le GAC reconnaît les soucis liés au TLD .WEB. Le GAC voudrait être tenu au courant des élaborations et des développements en ce sens là.

THOMAS SCHNEIDER : C'est une version très courte alors. Croyez-vous qu'il faudrait remplacer tout ce paragraphe avec ces deux phrases ?

Y a-t-il des objections ? C'est le même signal, nous essayons de ne rien dire qui puisse avoir l'air incorrect pendant cette étape. L'Iran.

IRAN :

Je crois que nous pourrions inclure le mot transparence. Que le GAC veut être tenu au courant et de façon transparente. Il me semble que c'est le mot « transparent » qui doit être inclus comme un signal émit vers le conseil d'administration.

Je ne sais pas, enfin nous devons dire que nous sommes, que nous reconnaissons qu'il y a des préoccupations.

Si tout le monde est d'accord, bon, je suis d'accord moi aussi.

THOMAS SCHNEIDER:

Ou que l'on a pris bonne note des inquiétudes. Bon peut-être, parce que si nous disons que le GAC doit être informé pour le plus grand intérêt de la transparence, le fait c'est que ce n'est pas nécessairement la transparence. Ce qu'il se passe, c'est qu'en fait la communauté doit être pleinement informée de tout cela. Ce n'est pas que nous, c'est la communauté tout entière.

C'est-à-dire est-ce que ça a du sens ? Le GAC voudrait que la communauté soit pleinement informée pour le plus grand bénéfice de la communauté.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Je ne sais pas si l'on dirait : « a pris note » ou « connaît », ou « sait » ou « est au courant ». Bon on le laisse comme ça, le « GAC sait », ou le « GAC reconnaît » qu'il y a des préoccupations, des inquiétudes, voilà.

Nous effaçons tout le long paragraphe, et nous avons celui-ci à la place. Voilà, merci beaucoup.

TOM DALE: Merci. Le Brésil voulait la...

THOMAS SCHNEIDER: Pardon, le Brésil voulait reprendre la parole ?

BREZIL: Oui, en fait j'ai un commentaire sur la section précédente, la section 4 concernant la transition IANA.

Nous croyons que lorsque l'on dit « salue », le verbe « Welcomed » en anglais, n'est pas le verbe approprié puisque ce verbe ne reflète pas le fait que certains membres du GAC ont des questions encore à résoudre par rapport à la transition.

Je dirais donc que nous devrions nous en tenir à une rédaction par accord surtout celle qui a été utilisée pour le CWG sur la

supervision, où l'on dit : le GAC « prend note » du fait que le processus de la transition a été complété, la transition de la supervision des fonctions IANA a été effectuée à la communauté multipartite. Et il exprime ou il reconnaît le travail que toutes les parties concernées ont effectué.

THOMAS SCHNEIDER: La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi, mais il me semble que nous devons faire savoir aux parties, ou remercier les parties de leur collaboration. C'est des questions d'édition en anglais.

THOMAS SCHNEIDER: La Hongrie ?

HONGRIE: Je crois que nous pourrions utiliser le présent et pas le passé dans les deux cas. « Prend note et Exprime », non pas « a pris note et exprimé ».

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup, vous êtes d'accord maintenant ? Je ne sais pas s'il manque un point là...

Le Brésil ?

BREZIL: J'ai un commentaire supplémentaire. Au troisième paragraphe, de cette section. Même si la date butoir pour la piste de travail 2 se trouve au milieu de l'année 2017, mais au moins le Brésil croit que le groupe de travail sur les responsabilités devra avoir plus longtemps.

Donc il faudrait mettre quelque chose comme : le GAC s'attend à ce que ce travail sera dûment complété au moment approprié et ne pas mettre de date précise.

THOMAS SCHNEIDER: Et qu'est-ce qu'il se passe par rapport à la proposition de Tom ? Parce que vous avez éliminé la proposition de temps.

BREZIL: Il me semble que l'on parle de l'année 2017, vers le milieu de l'année 2017.

THOMAS SCHNEIDER: Et que l'on ait complété ce travail.

BREZIL: Oui, c'est ça.

IRAN: Aucun problème, mais je ne vois pas d'inconvénient à ajouter quelque chose qui est anticipé à ce moment. Que cela se terminera vers le milieu de l'année 2017. Nous n'avons pas trop longtemps, il y a un budget, il y a un plan. Sinon, cela peut nous prendre 4 ans.

Il me semble qu'à l'heure actuelle on prévoit où l'on a planifié la finalisation de ce travail pour une date déterminée. Il y a des gens qui disent que cela peut durer deux ans. Nous n'avons pas ce temps-là.

THOMAS SCHNEIDER: Le Brésil ?

BREZIL: Je crois que la position, enfin le GAC peut être d'accord ou pas, que le GAC espère que le travail sera complété. Le Brésil estime que la question de juridiction prendra plus longtemps. Donc nous ne pouvons pas être d'accord sur le fait que ce travail sera terminé vers le milieu de l'année 2017.

THOMAS SCHNEIDER: Pourrions-nous donc mettre un point final après le mot travail ? Parce qu'il me semble que nous ajoutons quelque chose qui

n'est pas nécessaire. Si vous êtes tous d'accord. Je crois que le GAC, on peut dire que le GAC espère que l'on ait complété ce travail.

IRAN: Nous devons faire une mention au temps. Nous ne pouvons pas attendre 4 ans.

THOMAS SCHNEIDER: Le Brésil, êtes-vous d'accord en ce sens que l'on dise que le travail soit fini en temps voulu ?

Est-ce qu'il y a des objections par rapport à ce texte ?

La France.

FRANCE: Merci monsieur le Président. Une question. Pour le titre, là on parle de la transition de la responsabilité, et nous parlons ensuite de la piste de travail numéro 2. Ne devrions-nous pas mentionner la piste de travail numéro 1 ? C'est une question.

THOMAS SCHNEIDER: Nous parlons d'une piste de travail 1, et nous avons une section à cet égard où l'on expose tout ce qui concerne le changement de statuts constitutifs. C'est le paragraphe du milieu. Le

paragraphe du milieu lie et concerne la piste de travail numéro 1.

Devons nous expliciter cela ou nous conservons les choses telles qu'elles sont ?

IRAN: Je crois qu'il vaut mieux le conserver tel quel. Il me semble qu'il ne faut pas rentrer dans le détail aussi souvent.

THOMAS SCHNEIDER: Je vois que la France acquiesce de la tête. Nous pouvons le laisser tel quel et aborder la prochaine section.

TOM DALE: C'est le texte, le nouveau texte qui parle de l'utilisation du code pays à trois caractères sur la base de la liste ISO. Et c'est le texte qui a été présenté par l'Estonie. Alors peut-être vous pourriez expliquer l'objectif de ce texte. Merci.

ESTONIE: L'idée était de mentionner les délibérations qui avaient été menées et pouvoir continuer.

J'ai essayé d'inclure tout ce que j'avais gardé à l'esprit, tout ce que l'on avait débattu, les différentes opinions ayant été exprimées dans la salle.

Et on a voulu mentionner simplement que l'on allait continuer ces discussions au niveau des communautés locales du GAC. Et cela a été mentionné brièvement hier.

Mais la décision finale devrait être faite dans un PDP communautaire et pas dans un PDP de la GNSO.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Donc l'idée est que cette discussion soit toujours sur la table et que l'on pense à cela.

Quand on parle de cette approche favorable au PDP, peut-être il faudrait donner un peu plus de clarté dans ce sens, faire référence aux discussions et là, essayer de refléter ce que vous voulez.

ROYAUME-UNI: Merci monsieur le Président. Pourrions-nous dire qu'il y a eu des débats sur la question ? Le Royaume-Uni n'a pas une approche accordée pour ce qui concerne la manière dont ces noms de domaine de premier niveau seraient administrés, opérés, contrôlés. Et dans ce sens, nous n'avons pas de position prise.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: Merci Monsieur le Président. Je crois qu'il faut être prudent avec la rédaction. C'est difficile de dire que les gouvernements doivent avoir le plein contrôle de la politique concernant les domaines. Il y a d'autres unités constitutives qui analysent la question.

Le GAC veut avoir un contrôle exclusif, c'est un peu trop fort. Il faudrait y penser.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Je vais faire une proposition qui peut vous intéresser. Si on dit que le GAC a discuté des codes de pays à trois caractères, et puis dire que ces discussions seront continuées au niveau des communautés locales et au sein du GAC et que toute décision prise devra être décidée par le biais d'un processus intercommunautaire.

C'est peut-être ce que l'on peut dire. Sinon, ce serait un peu prématuré parce qu'on doit dire qu'on a débattu la question, on va continuer nos discussions, et pour avoir une décision il faudra un processus intercommunautaire.

L'Argentine et puis la France.

ARGENTINE : Savons-nous s'il va y avoir un processus intercommunautaire ? On va le démarrer nous-mêmes ? On va le demander ? Alors je crois que ça, cette dernière partie, il faudrait l'éliminer parce que ce n'est pas clair.

THOMAS SCHNEIDER: Alors vous voulez éliminer cette partie ? L'Iran, l'Espagne et le Royaume-Uni. L'Iran ? Vous voulez prendre la parole ? Alors je passe la parole à l'Espagne.

ESPAGNE: Je n'ai aucun problème avec l'inclusion de ce texte, en faisant référence aux débats sur les codes à trois caractères.

On a ajouté ici les TLD potentiels, et c'est justement ce que j'allais suggérer.

Je ne sais pas si les débats au niveau des communautés locales vont continuer. L'idée exprimée ici, si je ne m'abuse, c'est que nous pensons que l'utilisation potentielle des TLD peut être débattue à l'échelle nationale avec les communautés locales. Mais je ne crois pas qu'il y ait un engagement pour recourir,

après cette réunion, aux communautés locales pour discuter de la question.

Je suis pour la dernière phrase. Il faudrait la conserver. Pourquoi ? Parce que je pense que la plupart des membres du GAC, et même tous, sont pour une approche intercommunautaire qui est préférable à un PDP de la GNSO.

THOMAS SCHNEIDER: La France et puis le Royaume-Uni et la Suisse.

FRANCE: Et bien nous sommes d'accord. Nous pensons qu'il faudrait avoir un processus intercommunautaire, continuer cette approche au lieu d'un PDP de la GNSO.

Je crois que là, il y a un peu de contradiction quand on parle d'une solution finale. Il faudrait donc supprimer le mot « final » du paragraphe et maintenir la première phrase.

Si je me souviens bien, quand on a abordé la question, il y avait un grand support pour que ces codes de pays à trois caractères soient des ccTLD qui devraient être administrés par les communautés locales.

Alors il faudrait signaler qu'au moins certains pays ont exprimé cette préférence, et peut-être ne pas mentionner le nombre, dire

simplement quelques-uns considèrent que ces codes à trois caractères doivent être considérés comme des ccTLD.

THOMAS SCHNEIDER: Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci. Comme je l'ai déjà dit, ce que nous avons fait ici, c'est de débattre. Mais on n'a pas analysé s'il doit y avoir un seul processus intercommunautaire harmonisé. Ceci pourrait nous amener à différents processus à l'échelle nationale, à l'échelle de la communauté multipartite.

Pour moi, c'est bien de dire que les débats vont continuer au sein du GAC, et rien que ça. Le reste impliquerait de faire trop de suppositions.

Je n'oserais pas le faire.

THOMAS SCHNEIDER: C'est peut-être sage comme idée. On peut dire que nous considérons la question comme quelque chose à laquelle il faut donner un peu d'espace entre les sessions, et puis avoir une séance supplémentaire. Et avec une discussion plus approfondie, on peut arriver à quelque chose d'intéressant.

Alors, le GAC a mené des débats sur ces codes à trois caractères pour les noms de territoire comme des ccTLD possibles et le GAC continuera d'en débattre. La Suisse ?

SUISSE : Merci Monsieur le président. Dans le communiqué d'Helsinki, il y a un texte très intéressant par rapport à cette question des codes à trois caractères. Alors peut-être pourrions-nous faire référence tout simplement à la rédaction et rappeler qu'il y a eu déjà des réflexions sur la question, l'importance des communautés locales, le dialogue et blablabla.

THOMAS SCHNEIDER: On a besoin d'un texte ici où nous disons simplement que nous allons analyser la question.

IRAN : Merci Monsieur le Président. Nous avons changé notre position à partir de la réunion d'Helsinki ? Sinon, nous pouvons tout simplement réitérer cela au lieu d'avoir une nouvelle rédaction. Parce qu'à chaque fois on rédige un nouveau texte.

THOMAS SCHNEIDER: L'Argentine ?

ARGENTINE: Merci. Je soutiens les propos de la Suisse, mais je crois qu'il faudrait en quelque sorte faire une référence au communiqué d'Helsinki.

THOMAS SCHNEIDER: Alors pour ne pas perdre de temps, pourrait-on demander à quelqu'un de rédiger un texte avec une proposition faisant référence au communiqué d'Helsinki, et dire que nous allons continuer nos débats sur la question, sans trop entrer dans les détails.

IRAN: Je n'ai pas de problème avec ça. Mais j'ai un problème avec la référence aux communautés locales. Il s'agit de questions nationales. Et c'est quelque chose de très général. Et je suis en désaccord avec le mot « doit ». Parce que c'est un peu trop fort.

THOMAS SCHNEIDER: On prend note. De toute manière le texte sera modifié. Qui pourra nous aider avec la rédaction ? La France ? Merci bien. Alors vous allez revoir le communiqué d'Helsinki et vous direz que nous allons continuer les débats.

OK. Allons-y.

Je vous donne encore une minute parce qu'il semblerait qu'on ait trouvé une solution.

Mais peut-être tout le monde n'est pas d'accord pour faire référence aux communautés locales. Peut-être on peut dire que l'on encourage à tout cela au niveau national.

FRANCE: Je crois qu'il faudrait supprimer la dernière partie, la partie qui fait référence aux communautés locales, et dire, et bien j'ajouterais une phrase disant : beaucoup de pays au sein du GAC ont proposé de traiter ces codes à trois caractères au premier niveau comme des ccTLD administrés par le pays ou par les communautés locales.

THOMAS SCHNEIDER: Vous voulez vraiment dire cela ici ?

FRANCE: Je crois qu'il y a des pays qui l'ont proposé.

THOMAS SCHNEIDER: Peut-être à un moment donné il faudra consacrer du temps pour voir si tous les pays sont d'accord, parce qu'on n'est pas pressé ici.

FRANCE: C'est la pratique habituelle pour le document.

THOMAS SCHNEIDER: Bien, on a la proposition de la France. Et si vous êtes tous d'accord, c'est parfait. Sinon, on la laisse de côté et on y revient plus tard.

FRANCE : On pourrait mentionner que certains pays considèrent que cela doit être traité par le biais d'un mécanisme intercommunautaire.

THOMAS SCHNEIDER : Avec l'information dont nous disposons, je ne suis pas très sûr de quoi mettre.

AUSTRALIE: Je préfère de dire que certains pays ne sont pas d'accord. Merci.
Je crois qu'il faut enlever cette phrase.

THOMAS SCHNEIDER: On pourrait nous arrêter après la phrase qui dit continuer les discussions et voir plus tard comment cela pourrait se passer.

Cela va nous donner du temps et ce n'est pas quelque chose que tout le monde espère voir en ce moment.

ROYAUME-UNI: Il n'y a pas d'accord sur cette dernière phrase. Alors j'arrêteraï là, au mot GAC.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran?

IRAN: Je suis d'accord, mais au début, au lieu de dire "en faisant références à », je dirais « en ce qui concernant, blabla bla.

THOMAS SCHNEIDER: Bien, c'est bien. Je ne crois pas que ceci soit vraiment substantiel, si ceci améliore un peu la phrase, et bien tant mieux.

On est d'accord ?

L'Espagne, vous avez des commentaires à faire ?

Elle veut revenir à quelque chose qui ...

ESPAGNE: Merci Monsieur le Président. C'est la section des élections pour les vice-présidents. Je propose d'ajouter une phrase soulignant

que le mandat va démarrer après la réunion de Copenhague. Parce que c'est un communiqué pour les médias aussi. Et comme les principes opérationnels l'indiquent, si nous disons ceci aux médias, alors ils vont penser que le mandat débutera immédiatement après cette réunion.

THOMAS SCHNEIDER: Sinon ce serait mal de remercier les vice-présidents sortants.

IRAN: Pour ce qui est des vice-présidents, eh bien oui, je pense que cela peut être traité demain.

THOMAS SCHNEIDER: Je crois que ce n'est pas quelque chose qui intéresse les communautés.

IRAN: Pourquoi voulez-vous dire cela ? Il doit y avoir une décision.

THOMAS SCHNEIDER: Répétez votre proposition.

IRAN: Je répète, je ne veux pas que le communiqué soit trop exhaustif. Actuellement, il n'y a pas de norme par rapport à l'élection de vice-président du GAC et il n'y a pas non plus un accord par rapport à la distribution géographique, ou la répartition géographique au sein du GAC.

Ceci doit encore être analysé. En conséquence on a cinq vice-présidences. J'ai suggéré d'ajouter le 6^{ième} candidat comme vice-président pour ne décourager personne pendant un an, et pour que tout le monde puisse travailler et maintenir ce nouvel environnement.

Alors je propose de faire ce que je viens de dire. En somme, je propose de dire que le mandat d'un vice-président supplémentaire pendant un an, et puis on peut établir la question différemment.

J'ai fait ce commentaire avec d'autres collègues qui sont d'accord pour soutenir cette proposition.

THOMAS SCHNEIDER: Si je ne m'abuse, les principes opérationnels en vigueur disent que nous pouvons avoir jusqu'à 5 vice-présidents. Ce que l'on pourrait faire, c'est ce que l'on a fait la dernière fois quand il y en avait trois, vous souvenez-vous.

Alors on pourrait mettre des fonctionnaires supplémentaires, mais on ne peut pas avoir plus de 5 vice-présidents. Alors il va falloir chercher un autre terme comme on a fait la dernière fois.

La Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : J'allais dire ce que vous, vous venez de dire, je n'ai aucune objection au fait qu'il y ait un 6ième vice-président, parce qu'il est très qualifié. Mais il faut faire attention aux principes opérationnels.

THOMAS SCHNEIDER: L'Argentine ?

ARGENTINE: Merci Monsieur le Président. On sait tous qu'il y avait 6 candidats et 5 postes à remplir. Si cette idée était à l'esprit de nos collègues, on aurait dû le débattre avant.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. D'autres commentaires ?

ESPAGNE: Si on réfléchit à la question du point de vue légal, c'est-à-dire, j'ai toujours tendance à respecter les normes. S'il y a eu un

processus d'élection, il y avait davantage de candidats que les postes à remplir, et bien on en a élu 5 et il faut simplement accepter le résultat.

IRAN:

Asie-Pacifique a 75 pays. Quelle est la règle qui dit que l'Europe doit avoir deux vice-présidents et d'autres régions n'ont aucun vice-président. Alors comment on fait ?

Je ne suis contre personne, mais il faut tenir compte que l'Asie-Pacifique est une région très étendue avec 75 ou 76 pays. Alors, comment ça se passe ?

Il ne faut pas adhérer aux normes parce que les normes ne reflètent pas la réalité telle qu'elle est.

Une région a deux pays qui sont représentés et il y en a une autre qui n'a aucun pays alors que cette région a 75 pays. L'une a deux vice-présidents, et l'autre rien du tout.

Alors je crois qu'il faut accepter, n'adhérez pas si fermement à ces normes qui ne reflètent pas la réalité.

THOMAS SCHNEIDER:

Kavouss, mais maintenant c'est une contradiction ce que vous dites. Parce qu'en réalité, vous dites qu'il ne faudrait pas respecter... Je ne comprends pas votre logique. En fait, avec les

normes qui nous gèrent, on a 5 vice-présidents, il y a eu 6 candidats pour 5 postes, et c'est normal qu'il y en ait un qui ne soit pas élu.

Si vous voulez changer la règle, c'est parfait. Si vous voulez avoir une mesure exceptionnelle, comme on l'a fait la dernière fois, et bien on peut le faire.

Le GAC peut décider. Nous pouvons décider d'ajouter une autre autorité, un nouveau fonctionnaire, enfin faire des modifications, mais il faut accorder cela et il faut avoir une bonne raison pour cela.

IRAN: On a une bonne raison : 5 vice-présidents pour 5 régions.

THOMAS SCHNEIDER: Vous avez dit qu'il y a des régions.

IRAN: Il y a une région qui a deux vice-présidents et une région qui n'en a aucun.

THOMAS SCHNEIDER: La Suisse ?

SUISSE: Sans exclure des résultats possibles, je crois qu'il y a une règle établie, une manière établie de procéder. Et dans le communiqué, il faut refléter ce que l'on a débattu.

Je crois que cette question n'a pas été débattue. On a l'occasion de le faire demain.

En tout cas, ces 5 postes de vice-présidents qui apparaissent dans les principes opérationnels correspondent aux vice-présidents élus.

Demain, lorsqu'on abordera les questions internes, nous pourrons discuter sur cette possibilité exceptionnelle de nommer un 6^{ième} vice-président, si nous accordons que cela est nécessaire.

Mais je ne crois pas que le communiqué soit utilisé pour ce genre de discussion.

THOMAS SCHNEIDER: La Jamaïque et puis l'Autriche.

JAMAÏQUE: Sur le commentaire du délégué de la Suisse, je retire ce que j'allais dire. Je suis d'accord en ce sens que ce n'est pas le moment d'entamer cette discussion. Parce que cela peut donner lieu à une controverse.

Si vous acceptez la position Suisse, en ce sens que l'on peut avoir cette discussion demain.

THOMAS SCHNEIDER: Voilà ce que j'ai suggéré lorsque nous avons fait les élections et lorsqu'on a parlé de ce thème.

AUTRICHE: Merci Thomas. Je m'inquiète d'avoir cette espèce de déjà-vu. Nous avons eu cette discussion lorsque nous avons élu les vice-présidents la dernière fois. C'est exactement la même discussion. Nous avons passé, je ne m'en rappelle plus combien d'heures à discuter ce thème.

Je ne veux pas réinventer le fil à couper le beurre. S'il faut avoir cette distribution régionale, il faut que nous consacrons une demi-journée d'une future réunion pour établir des nouveaux principes opérationnels.

Et maintenant, faisons-le comme nous l'avons fait. En tant qu'avocat, je dois dire que pour le moment, nous devons respecter les règles dont nous disposons maintenant.

Je comprends l'idée de notre collègue iranien, c'est le système de l'UIT.

Nous ne sommes pas l'UIT, nous sommes différents, nous sommes un peu plus modernes, nous sommes plus flexibles.

Mais, si la plupart des délégués dit qu'ils sont d'accord, bon cela pourrait être une idée dont nous pourrions débattre pendant les prochaines réunions et nous devrions avoir suffisamment de temps pour en discuter.

Mais pour le moment, il y a cette situation qui se présente il faut que nous nous en tenions aux principes opérationnels.

THOMAS SCHNEIDER:

Bon, nous allons arrêter cette discussion dans cette partie du communiqué. Nous allons peut-être nous en occuper demain. Il se peut que nous ne parvenions pas à une décision sur la manière de gérer cette question des régions. Et je vais me référer à la proposition du Brésil qui dit qu'ils ont fait des recherches sur les modèles existants pour voir aussi comment aborder la question de la diversité régionale et comment refléter cette diversité régionale dans l'activité réelle.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions remettre cette discussion à demain et nous y consacrerions du temps, si vous êtes d'accord, si cela vous semble approprié.

Je ne vois pas d'objection, donc nous allons continuer.

Bien, donc revenons à la section concernant l’avis du GAC.

TOM DALE :

Merci Thomas. Et je crois qu’il y a une modification mineure, je ne trouve pas qui a suggéré ce changement. Ce changement concerne les politiques et les procédures pour les futurs gTLD.

Le GAC recommande au conseil d’administration que l’avis présenté dans le communiqué d’Helsinki, en ce qui concerne les délais pour les politiques et les procédures pour les nouveaux gTLD, soient considérés comme valable.

Et nous ajoutons les fondements de cela. Et c’est la même chose que pour le communiqué d’Helsinki.

Le GAC n’a pas encore reçu de réponse du conseil d’administration. Voilà.

THOMAS SCHNEIDER:

Vous pensez qu’il n’y a pas eu de modification, donc il ne faudrait pas consacrer de temps à cette partie. Nous pouvons avancer vers le prochain point.

Est-ce qu’il y a eu des modifications à cet égard ?

TOM DALE: Il y a eu des changements mineurs par rapport au travail du groupe de travail de la sécurité publique. Le GAC recommande au conseil d'administration d'envoyer des réponses écrites aux questions de l'annexe 1 à ce communiqué avant de la réunion de l'ICANN à Copenhague.

Les fondements du GAC, au préalable, adhérer aux recommandations concernant la diligence raisonnable. Le RAA 2013 a répondu à ces informations concernant les bureaux d'enregistrement. Et le GAC disait, veut comprendre comment l'ICANN utilise les ressources d'informations d'utilisation abusives du DNS et malveillantes et cherche de l'information sur les efforts récents de l'industrie et les efforts de l'ICANN pour établir des normes sur la performance et l'utilisation malveillante.

THOMAS SCHNEIDER: Des commentaires ? Des questions ? Des objections ?

Il me semble qu'il n'y a pas de commentaire, nous allons aborder la prochaine section.

Il y a eu des modifications ici.

TOM DALE: Oui, après les discussions, il y a eu quelques changements.

Nous sommes...

THOMAS SCHNEIDER: Pardon. Les interventions concernent la section suivante ou la précédente ? Celle-ci d'accord. Donc permettons à Tom de finir et nous allons ensuite aborder ce que vous proposez.

TOM DALE: Donc je vais lire cette révision.

Le GAC recommande au conseil d'administration de, d'abord suivre l'avis du GAC dans le communiqué d'Helsinki en ce qui concerne le nom de territoire et le nom des pays de deux caractères de deuxième niveau.

Ce qui indique qu'on a suivi clairement l'avis du GAC à cet égard.

Quant aux fondements, ils n'ont pas été modifiés.

THOMAS SCHNEIDER: Est- ce que vous avez des commentaires ? L'Iran.

IRAN: Merci, pendant la lecture précédente, du reste des parties, l'on a dit au lieu de dire « suivre », on a dit « appliquer » ou « mettre en œuvre » l'avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Je ne sais pas. Ceux qui sont des anglophones natifs, qu'en dites-vous ? Suivre ? Mettre en œuvre ? Nigel de la CTU.

CTU: Merci monsieur le président. Si vous cherchez un mot, vous pourriez utiliser « suivre » l'avis. Mais je ne sais pas si nous recommandons, si nous faisons une recommandation au conseil d'administration sur une question sur laquelle ils ont déjà pris une décision, mais...

THOMAS SCHNEIDER: Mais ils n'ont pas encore annoncé cela. Donc nous pouvons. La Palestine, s'il vous plaît ?

CTU: Mais la résolution dit quelque chose à propos de l'avis du GAC d'Helsinki. Je ne comprends pas finalement, je ne sais pas.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, enfin je comprends, je vois ce que vous dites. La Palestine maintenant.

PALESTINE: Bon, je n'ai aucune objection par rapport à ce qui a été dit, mais j'ai une question pour le conseil d'administration. Ma question est la suivante :

Le conseil d'administration de l'ICANN n'a pas, jusqu'ici, répondu au communiqué d'Helsinki. Et ils ont pris en même temps une décision par rapport aux deux caractères au second niveau. Donc quelle est la réponse ? Pourquoi font-ils cela ? Il se peut qu'ils puissent faire la même chose par rapport au communiqué d'Hyderabad. Il se peut qu'ils n'y répondent pas et que nous ayons un autre communiqué et qu'ils continuent à ne pas tenir compte de notre avis. Que faisons-nous donc ?

THOMAS SCHNEIDER: Pour être précis, dans leur réflexion, et c'est au moins ce que j'ai lu dans la résolution d'aujourd'hui, ils disent qu'ils ont tenu compte de l'avis du GAC. Mais ils ne nous ont rien dit et nous n'avons pas pu leur dire si nous étions d'accord et si nous considérons qu'ils avaient tenu compte d'un autre avis. Si c'est la perception tenue compte dans l'avis du GAC et qu'ils ont suivi cet avis.

TOM DALE: Excusez-moi Thomas, je veux dire que si nous suivons ce que la Palestine a dit, le GAC aurait eu la possibilité de tout marquer

pendant la réunion avec le conseil d'administration. Pendant la conférence qui aura lieu d'ici 4 semaines, après cette réunion.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, la question est de savoir ce que nous essayons de voir ou de dire ici.

D'après ce que j'ai lu, nous essayons me semble-t-il de dire que le conseil d'administration a pris une décision d'après ce qu'il croit. Il croit avoir tenu compte de l'avis. Ils ne nous ont rien dit, nous n'avons pas pu faire de commentaire ni donner notre opinion parce qu'il se peut que nous ne partagions pas leur opinion, en ce sens qu'ils en ont tenu bon compte.

Voilà ce que nous essayons d'exprimer. Je sais que c'est un tout petit peu rhétorique, si l'on répète cela.

Je ne sais pas s'il y a une autre manière de le dire.

Deuxièmement, c'est un... Et de mémoire, nous espérons leur indiquer, enfin qu'ils nous indiquent non pas de prendre une résolution, mais qu'ils nous donnent une réponse.

La Nouvelle Zélande, et puis l'Espagne.

NOUVELLE ZELANDE: Nous sommes d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire. Nous devons dire que nous avons présenté notre avis, et dire

clairement que le conseil d'administration devrait indiquer s'il a suivi cet avis ou pas. Et non pas lui représenter cet avis.

THOMAS SCHNEIDER: Donc vous dites qu'il faut reformuler la deuxième partie. Et effacer la première partie.

NOUVELLE ZELANDE : Nous voulons changer le mot « appliqué » par le mot « signalé » dans la première partie.

THOMAS SCHNEIDER : Mais cela ne change rien, parce qu'ils disent qu'ils ont tenu compte de ceci, et cela ne change rien. Je ne sais pas si vous comprenez. L'Espagne, puis la Palestine, puis la Jamaïque.

ESPAGNE :

La question est la suivante : jusqu'où voulons-nous en venir ?

Personnellement, je n'ai pas de problème par rapport à ce texte. Parce que mon pays n'a pas autant de préoccupations importantes que d'autres. Je n'ai pas de problème par rapport à ce texte.

Mais je ne pense pas qu'il reflète ce que d'autres pays veulent dire.

Je suis d'accord avec vous, mais je pourrais éliminer tout le texte, je n'y vois pas d'inconvénient. Mais pour dire ce que je crois que vous voulez dire ou qu'ils veulent dire, moi je dirais ou je signalerais l'approche différente du conseil d'administration par rapport à notre avis. Parce que nous croyons que le conseil d'administration, en fait, n'a pas accepté notre avis.

Deuxièmement, je demanderais au conseil d'administration d'admettre qu'il n'a pas tenu compte de notre avis. Qu'ils doivent reprendre ceci selon le consensus établi dans les statuts constitutifs, la procédure de consensus des statuts constitutifs, parce que c'était un avis du GAC, c'était un avis par consensus du GAC. Donc il faut indiquer cela dans une lettre, oui, nous l'avons appliqué et nous allons faire ceci.

THOMAS SCHNEIDER: La Palestine.

PALESTINE : Je suis d'accord avec l'Espagne. Bien sûr, chaque pays a ses points spécifiques, ses points de vue spécifiques, et chaque pays a son point de vue. Je ne parle pas de deux choses différentes.

En premier lieu, par rapport à ce thème, je crois que nous devrions ajouter un texte pour que cela ne soit pas la manière dont ils vont aborder la chose dans l'avenir.

Nous ne voulons pas qu'il y ait un précédent pour qu'ils tiennent compte de notre avis de la même manière. Il faut qu'ils considèrent notre avis, et traitent notre avis d'une manière spécifique.

En plus, il s'agit d'un thème très sensible, parce qu'il y a des pays qui sont dans une situation sensible à cet égard. Nous devons donc essayer de clarifier les choses et de mieux refléter cela dans le communiqué.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

Nous allons donc essayer de le faire. Une formule finale, si tout le monde est d'accord.

Qu'essayons-nous de dire ? Nous essayons de dire que le conseil d'administration n'a pas suivi la procédure comme il le fallait et que nous nous attendons à ce que cela ne se reproduise pas dans l'avenir.

La question est la suivante, si nous voulons dire ceci, il faut trouver une manière de le dire de façon plus directe peut-être.

Quelqu'un aurait-il une proposition ?

L'Égypte ?

EGYPTE :

J'ai entendu, nous avons entendu tout le monde, je pense que nous n'avons pas besoin de la première puce. Nous pouvons recommander au conseil d'administration d'indiquer clairement quelle a été la mesure prise par rapport à l'avis du GAC à cet égard. Et ajouter une autre puce disant ce que l'on vient de dire : nous espérons que cette situation ne se reproduira pas.

Voilà donc les deux messages. Nous voulons qu'ils nous disent clairement ce qu'il s'est passé, et deuxièmement, nous ne voulons pas que cette situation se reproduise dans l'avenir. C'est ça.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Bon, si c'est ce que nous voulons dire, tout le monde est d'accord sur ce qui a été dit lors des trois dernières interventions, ces deux éléments ? À savoir nous voulons d'abord savoir si le conseil d'administration a suivi notre avis, et deuxièmement, leur dire que nous espérons. Et voilà, la question est : quoi ? Qu'est-ce que la deuxième partie ?

Moi, je ne vois pas trop clair là-dessus, si quelqu'un pouvait m'aider ?

J'ai ici la Jamaïque, la CTU et le Royaume-Uni et l'Égypte.

JAMAÏQUE :

Voyons si nous pouvons donner une formulation plus claire à tout cela. Afin d'être clairs, pouvons-nous dire que d'après la résolution du conseil d'administration, qui a été rendue publique, nous croyons qu'ils n'ont pas suivi l'avis du GAC. C'est ça que nous voulons dire ?

Parce que dans ce contexte, on pourrait conserver le point 1 par rapport à l'approche qu'ils ont utilisée. Il faudrait voir ce que nous pourrions faire pour améliorer la coopération mutuelle et la compréhension.

Nous pourrions peut-être rédiger un texte pertinent, ce serait peut-être plus approprié que la section pour aborder ce thème ne soit pas celle-ci, là où on parle des codes de pays à deux caractères, même si le problème ça a été soulevé là.

THOMAS SCHNEIDER:

Si quelqu'un me dicte ce qu'il a dans la tête, nous allons ensuite trouver la place où mettre ceci. Mais c'est vrai que nous pourrions placer ceci dans une autre section.

Essayons de trouver une formulation pour ceci. J'ai la CTU, le Royaume-Uni, l'Égypte et l'Iran.

CTU :

Merci monsieur le Président. Il me semble que, si nous parlons de ce thème des codes de pays à deux caractères, nous devons prendre note du fait que le conseil d'administration a pris une mesure. Le GAC prend note, ou a pris note du fait que le conseil d'administration a pris une décision à cet égard, et ensuite, nous disons ce que nous voulons dire.

Si nous leur demandons de spécifier comment ils ont pris, comment est-ce qu'ils ont tenu compte de l'avis du GAC, il faut dire que le GAC a pris bonne note de la résolution du conseil d'administration et il faut le mettre au début de la discussion.

THOMAS SCHNEIDER:

Je pense que c'est une partie des fondements, ce n'est pas un avis. On leur dit pourquoi on leur donne un autre avis sur quelque chose à propos de quoi nous avons déjà présenté notre avis.

Nous pouvons dire, d'après ce qu'a dit la CTU, que le GAC a pris note, etc.

Nous avons une proposition d'Olof, que nous pourrions utiliser peut-être. Toujours communiquer la propre position concernant l'avis du GAC avant d'adopter des mesures directement liées à l'avis en question.

Ce serait peut-être un élément dont nous pourrions nous servir.

Respectons l'ordre, le Royaume-Uni, l'Égypte et puis l'Iran.

ROYAUME-UNI: Je crois qu'il faut faire une déclaration sur ce qui nous préoccupe. Parce que le conseil a pris une décision sans avoir fourni une réponse claire au GAC, à l'avis du GAC de Helsinki.

Donc le GAC manifeste sa préoccupation du fait que le conseil a pris une décision sans avoir donné une réponse à l'avis du GAC, du communiqué de Helsinki sur la question, et peut-être faire référence aux procédures établies entre le Conseil et le GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Je crois que ça pourrait aider parce qu'on pourrait dire dans la dernière phrase, on pourrait le mettre dans les fondements, n'est-ce pas ? Je ne sais pas Tom, qu'en penses-tu ? On ajoute un paragraphe ? Et puis commencer avec ce que Mark a dit. Il a dit : le GAC voit avec préoccupation...

ROYAUME-UNI : Le GAC exprime une sérieuse préoccupation.

THOMAS SCHNEIDER: Merci de l'avoir répété.

ROYAUME-UNI: Le GAC exprime une sérieuse préoccupation parce que le conseil d'administration a pris une décision sur la question, sans avoir répondu à l'avis du GAC du communiqué d'Helsinki. Point.

Ceci n'est pas conforme aux procédures établies entre le GAC et le conseil d'administration. P

Peut-être il faudrait le reformuler un tout petit peu avec une meilleure rédaction, mais c'est l'idée quoi.

THOMAS SCHNEIDER: On pourrait mettre : le GAC considère que, virgule, que ce soit clair que c'est notre opinion à nous.

Et puis on pourrait utiliser cette dernière phrase comme fondement pour dire que le GAC donne son avis au conseil, qui doit respecter ce qui a été accordé, les procédures accordées.

Vous trouvez que les fondements n'ont rien à voir ici ? Je vais lire ça rapidement. « Les fondements établis dans l'avis du communiqué de Helsinki sur la question sont toujours valides pour l'opportunité et la transparence. Le conseil n'a pas répondu au communiqué du GAC d'Helsinki au moment de préparer le communiqué d'Hyderabad, et ceci n'a pas aidé à résoudre les questions en cours. Le conseil a approuvé une résolution ... » On devrait dire que nous avons pris note que le conseil a approuvé la résolution, mais bon. « Le conseil a

approuvé la résolution dans cette réunion du 8 novembre 2016. Le GAC manifeste sa préoccupation, etc., et nous croyons que cela n'est pas conforme aux procédures », pas accordé parce que c'était établi, ils ont été établis dans les statuts. « Établies », les procédures établies.

Vous trouvez donc que ces fondements parlent vraiment de la situation ? Que ceci traduit vraiment la situation ?

ESPAGNE:

Et bien je crois que ceci ne traduit pas ce que certains membres veulent dire.

Si je pense à ce que la Jamaïque a dit, à savoir que le GAC ne croit pas que le conseil ait accepté son avis d'Helsinki comme ils ont dit, alors la question est de savoir s'ils ont donné une réponse, si la réponse a été présentée avant de décider sur la question. C'est-à-dire le conseil dit qu'ils ont accepté l'avis, mais nous, on a l'impression qu'ils ne l'ont pas accepté.

Je crois que cela va un peu au-delà de ce qui a été exprimé dans ce paragraphe. En ce moment, je ne peux pas rédiger une phrase, mais j'ai un petit commentaire à faire.

Pourquoi on dit que le conseil a accepté l'avis ? Parce que le communiqué d'Helsinki n'a pas été considéré de manière isolée. Ils ont vu tous les communiqués sur la question, et notamment

celui de 2014 de Los Angeles où le GAC a dit que l'expérience a montré qu'il n'y avait pas de problème avec l'utilisation des deux caractères au second niveau. Ils l'ont répété deux ou trois fois.

Alors nous, nous devons être plus cohérents dans nos communiqués, parce que bien des fois on dit une chose, puis une autre, et alors là, on leur donne l'opportunité de choisir ce qu'ils veulent approuver.

Voilà donc la situation.

THOMAS SCHNEIDER : Alors ce que vous dites, c'est qu'on prend ces éléments des avis passés du GAC. Ils prennent cela en compte et ils utilisent notamment cela pour donner des fondements qu'ils ne mentionnent pas, qu'ils ne soulignent pas d'autres où l'on dit autre chose.

Alors, comment l'exprimer ?

Un élément est là, à savoir le GAC est très préoccupé du fait que le conseil d'administration a pris une décision sans tenir compte de l'avis du GAC du communiqué d'Helsinki.

S'ils nous avaient des commentaires, on aurait pu réagir. Et on pourrait dire qu'après le communiqué d'Helsinki, ceci a

empêché que le GAC ait la possibilité de réagir, de faire des commentaires, etc.

JAMAÏQUE :

Peut-être un fondement supplémentaire. On pourrait dire, par exemple, on a pris note de la résolution, et puis on dirait : le GAC ne voit pas clairement si la résolution met en vigueur l'avis émit dans le communiqué d'Helsinki.

Parce que de cette manière, on peut transmettre cet élément d'incertitude, tout en faisant référence à tout le communiqué d'Helsinki.

Et de cette manière, on pourrait justifier pourquoi ils doivent nous informer. Pourquoi ? Parce que pour nous, ce n'est pas clair s'ils l'ont accepté ou pas.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, mais ceci n'est pas quelque chose d'applicable à des questions exceptionnelles. C'est une question normale, standard, ils doivent toujours nous dire s'ils acceptent ou pas l'avis, avant de mettre la résolution. Ils ne l'ont pas fait.

Alors, c'est ce que dit le texte proposé par Mark qui a été perfectionné. Ceci a trait à notre préoccupation du fait que le

conseil a pris une décision avant de répondre à l'avis du GAC, du communiqué d'Helsinki.

Alors il y a une séquence temporelle. Nous donnons notre avis, le conseil nous donne une réponse. S'il y a un accord, et ils acceptent l'avis. Alors là, ils peuvent prendre une décision. C'est tout au moins la logique que moi je peux voir et c'est ce qu'on essaye de refléter. L'Égypte et l'Iran demandent la parole.

EGYPTE : Merci. J'allais proposer quelque chose de semblable à ce qu'Olof a proposé, et même sa rédaction est bien mieux que la mienne. Alors merci.

THOMAS SCHNEIDER: Ha voilà, c'est déjà inclus dans le texte. L'Iran ?

IRAN : Je ne sais pas si commencer avec l'avis ou avec le fondement. Avec l'avis, je ne suis pas d'accord. Il faudrait dire explicitement : appliquez notre avis précédent.

Je dirais : s'il vous plait appliquez notre avis précédent. Je ne sais pas pourquoi vous l'avez effacé. Avant d'arriver à un accord, n'annulez rien. Il faut laisser cela tel quel. C'est correct.

THOMAS SCHNEIDER: On l'a effacé parce qu'il y en a qui ont pensé qu'il n'y avait pas de sens de demander d'appliquer quelque chose qu'ils ont déjà appliqué. C'est la raison pour laquelle on l'a supprimé.

IRAN: Mais je ne pense pas ça moi. Je crois que s'ils ne l'ont pas appliqué, c'est de leur faute. Quel est le problème ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui mais là, il faudrait dire que nous pensons qu'ils n'ont pas appliqué notre avis. On est bien d'accord du fait qu'ils ne l'ont pas appliqué.

Peut-être il faudrait voir d'abord les fondements et les conséquences.

IRAN: Pour ce qui est des fondements, il y a une modification mineure que je propose. Au lieu de « passé », au lieu de dire que le conseil a approuvé avec ce terme en anglais, utilisons un synonyme.

Alors dans ce sens, et dans cet objectif, le GAC exprime, etc., etc.
Dans ce sens, le GAC exprime et puis on continue la phrase.

Et puis on peut dire que le GAC souhaite que le conseil applique une résolution mais qu'avant ça, il doit accepter l'avis du GAC.

Qu'est-ce que l'on analyse ? Quelque chose vers l'avenir ?

THOMAS SCHNEIDER: C'est la partie de l'avis, c'est la logique que je trouve là. On est d'accord avec le fondement.

IRAN: Oui, on est d'accord.

THOMAS SCHNEIDER: Avec ces fondements, vous trouvez que cette rédaction reflète les sentiments qui existent au sein du GAC ? Ou vous trouvez qu'il y a quelque chose qui manque ? Ou on a vraiment trouvé une solution pour les fondements et puis voir les points où l'on demande des actions à prendre.

Palestine.

PALESTINE: Je crois que ce texte est approprié tel qu'il est. Mais j'ai une question à poser. J'ai participé hier à la séance de travail, et je me demande si le conseil d'administration a décidé de prendre cette résolution.

Alors quel est le mécanisme et comment peuvent-ils développer leur modèle multipartite conformément à cette résolution

adoptée par le conseil d'administration et que se passera-t-il à l'avenir ?

THOMAS SCHNEIDER: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. Pourriez-vous la reformuler pour que je puisse mieux comprendre, s'il vous plait ?

PALESTINE: Pour ce qui est de la résolution qui a été adoptée ce matin par le conseil d'administration, je crois que le conseil a pris la décision d'approuver la résolution sans en faire référence au GAC. Où en sommes-nous par rapport à l'adoption de cette résolution ? Quel est notre avenir à cet égard.

THOMAS SCHNEIDER: Il y a peut-être deux aspects à tenir en compte. Si on lit la résolution, il y a un grand nombre de références au GAC et à l'avis du GAC. Alors on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas tenu compte de l'avis du GAC, parce qu'il est clair qu'ils l'ont fait.

On peut dire, et bien il y a deux choses que nous pouvons dire. D'une part, quelque chose qui est clair et qui est là, et je crois qu'ils ont pris la décision avant de recourir au GAC et nous dire qu'ils ont accepté notre avis, et qu'ils prévoyaient de le mettre

en place et qu'ils nous demandaient s'ils étaient d'accords avec l'interprétation qu'ils faisaient de notre avis. Ou bien ils auraient pu dire qu'ils ne l'acceptaient pas et qu'ils n'allaient pas le mettre en place. Alors là, ils pouvaient prendre la décision.

On n'a pas reçu cette communication où ils valident avec le GAC cet accord, cet accord sur la réponse.

Voilà donc ce que le texte en rouge essaye de refléter.

Pour ce qui est de la signification vers l'avenir du point de vue de la coopération, etc. chacun aura sa propre opinion. Ce que nous ne voulons pas c'est que cette situation se répète. Voilà, c'est le deuxième élément de l'avis que nous allons donner.

On peut appliquer l'idée de la Jamaïque de le faire ici ou dans une autre séance.

Voilà donc les deux éléments : d'une part que le conseil n'a pas suivi correctement le processus, et puis que nous espérons que le conseil suive ce processus, ou respecte ce processus dans l'avenir.

Mais dans ce cas, c'est déjà décidé. J'espère avoir répondu à votre question.

Pouvons-nous laisser les fondements tels quels ? La Jamaïque.

JAMAÏQUE: Je m'excuse, mais ce premier paragraphe restera là ? Parce que peut-être faudrait-il considérer de le supprimer et tout simplement maintenir le paragraphe en rouge. Parce que le premier paragraphe semblerait ne pas avoir de sens.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, oui. C'est encore valide, mais il n'y a pas de sens pour le conserver. C'est-à-dire ce n'est pas logique. Je crois que la Jamaïque a raison. Il faut conserver le texte en rouge, on supprime donc le premier paragraphe. Vous avez des objections ?

Non, OK.

Alors voilà donc les fondements. On voit là que le conseil d'administration a pris la décision d'approuver quelque chose sans suivre les procédures, tout cela à notre avis.

Alors maintenant, nous revenons à l'avis. Quel est notre avis au conseil par rapport aux fondements que nous venons de formuler ?

En premier lieu, on leur demande de nous dire quelles sont les actions adoptées par rapport à l'avis du GAC. Ce n'est peut-être pas aussi clair que nous voulons.

L'Iran.

IRAN: Oui, on pourrait indiquer clairement que l'avis du GAC à cet égard a été pris en compte dans la résolution ayant été approuvée, parce qu'on ne le sait pas.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, nous le savons parce qu'ils disent qu'ils ont pris compte de l'avis.

IRAN: Assurer que l'avis a été pris en compte.

THOMAS SCHNEIDER: Mais oui, mais ils disent qu'ils ont pris en compte l'avis. C'est ce qu'ils disent. Du point de vu formel, il faut dire s'ils l'ont accepté. Mais ils disent que oui, qu'ils l'ont accepté. C'est là.

Alors, qu'est-ce que l'on essaye de transmettre ici ? Nous pensons qu'ils n'ont pas suivi correctement les procédures, qu'ils n'ont pas mis en place l'avis comme nous on s'y attendait. Et c'est ce que je crois que nous essayons de transmettre.

La Hongrie ?

HONGRIE: Peut-être le mot anglais « how » pourrait aider. C'est-à-dire dans le sens de comment on a tenu compte ou on a appliqué l'avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, mais le mot « How » c'est le comment, se trouve dans les fondements je crois. Je passe la parole à l'Espagne puis à la CTU.

ESPAGNE: On pourrait saisir l'idée et dire les raisons pour lesquelles on considère que l'avis du GAC a été accepté par le conseil ?

THOMAS SCHNEIDER: La CTU, puis l'Égypte.

CTU: Indiquer clairement si les actions adoptées étaient conformes à l'avis du GAC en la matière, si les actions ou les décisions adoptées étaient conformes avec l'avis du GAC en la matière.

THOMAS SCHNEIDER: L'Égypte.

EGYPTE:

Merci Monsieur le Président. Je crois que nous n'arriverons pas à un point de convergence. On n'est pas tous d'accord avec la résolution, elle-même.

En plus de la mention du communiqué de Los Angeles et d'autres, on dit que dans le communiqué du GAC d'Helsinki du 30 juin 2016, le GAC a recommandé au conseil. Et puis il cite que l'avis du GAC a été incorporé dans les mesures proposées pour éviter la confusion.

En conséquence, le conseil a pris en compte l'avis du GAC et il l'a fait en incorporant quoi que ce soit que le GAC ait demandé dans les mesures ayant été approuvées.

Si ceci est bien pour le GAC ou non, je ne sais pas. Mais au moins c'est une citation de la résolution.

Alors, il faut tenir compte de ceci, il faut le garder à l'esprit, et au moins c'est mon avis quoi. On n'est pas satisfait du fait d'avoir pris la décision avant de répondre à l'avis du GAC. Je crois que c'est la question centrale.

Mais pas comment ceci s'est déroulé, comment s'est déroulé ce processus. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Je vais essayer de voir si je comprends la logique de l'information qui nous a été donnée par l'Égypte. Et suite à ces fondements, ce que l'on devrait dire, c'est que nous savons que les procédures n'ont pas été suivies de manière appropriée.

Alors on leur recommande de suivre les procédures de la manière appropriée. L'Iran.

IRAN: Monsieur le Président, je peux vous demander s'il vous plait de ne pas m'interrompre. Je parlais, et tout à coup, vous m'avez interrompu et vous avez dit vos opinions.

Permettez-moi de compléter mon idée.

THOMAS SCHNEIDER: Je m'excuse.

IRAN: Si je me trompe, permettez-moi de finir. Alors, indiquer clairement si l'action indiquée par le conseil d'administration à laquelle on fait référence dans la résolution approuvée le 8 novembre, et bien que cela est cohérent avec l'avis du GAC du communiqué d'Helsinki.

THOMAS SCHNEIDER: Vous pouvez le répéter s'il vous plait ?

IRAN: Indiquer clairement si les actions adoptées par le conseil d'administration, tel que cela est reflété ou tel que l'on fait référence dans la résolution adoptée le 8 novembre 2016, sont tout à fait cohérentes avec l'avis du GAC du communiqué d'Helsinki.

Cohérent par rapport à l'avis du GAC du communiqué d'Helsinki. Si vous voulez mettre la date, ça c'est pour le premier.

Pour le second paragraphe, c'est toujours le communiqué...

THOMAS SCHNEIDER: Attendez une minute s'il vous plait, attendez. Maintenant il y a Thomas qui est ici.

IRAN: Deuxième paragraphe, communiquez toujours dans l'avenir, dire donc qu'il faut toujours communiquer dans l'avenir la position du conseil d'administration et être plus clair et dire la position du conseil d'administration par rapport à l'avis du GAC avant d'adopter quelle que mesure que ce soit directement liée à l'avis.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran.

Des commentaires ? Des réactions ?

Est-ce que cela reflète ce que nous voulons transmettre ?

Est-ce que je peux considérer ce silence comme un acquiescement ?

L'Espagne.

ESPAGNE: Une petite question, est-ce qu'on dirait « sont complètement cohérents » ? Sont tout à fait cohérents ? Fully consistent en anglais.

THOMAS SCHNEIDER: Parfait, des objections ?

SINGAPOUR: Je crois que pour le numéro II, nous devrions demander au conseil d'administration comment ils vont garantir dans l'avenir, comment ils vont communiquer avec le GAC avant d'adopter quelle que mesure que ce soit.

Il faut qu'ils garantissent qu'avant de prendre une décision ils vont communiquer avec le GAC. Il faut qu'il y ait toujours une communication préalable.

Voilà ce que je dirais pour que le conseil nous dise comment ils vont garantir qu'ils vont communiquer avec le GAC avant une prise de décision quelconque liée à un avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Je crois que c'est beaucoup plus opérationnel si nous écrivons cela. Au lieu de répondre : oui nous le ferons, ce que nous voulons c'est comment ils vont le faire, nous voulons nous assurer de cela.

Nous voulons ajouter donc que l'on veut être tenu au courant, au moins un jour avant, pour faire comprendre que nous voulons avoir l'occasion de réagir face à n'importe quelle mesure. Ce n'est pas seulement que d'être informé, mais de dire : nous ne sommes pas d'accord sur la mise en œuvre.

L'Espagne.

ESPAGNE: Je crois qu'il le faut. Je crois que nous devons le faire, parce que cela fait partie des fondements, mais cela ne se trouve pas dans la partie, au début de tout.

THOMAS SCHNEIDER: Et si vous voulez ajouter un élément, c'est toujours communiquer la position du conseil d'administration par

rapport à un avis du GAC en tant voulu, avant l'adoption de quelle que résolution que ce soit.

Je ne sais pas, ajouter quelque chose qui permettrait au GAC de pouvoir réagir avant qu'une décision ait été prise. Et indiquer comment cela va être mené à bout.

L'Iran ?

IRAN : Je ne pense pas que l'on ait besoin d'inclure la deuxième partie et indiquer comment vous allez faire cela. On leur a déjà dit ce qu'on leur a déjà dit auparavant.

THOMAS SCHNEIDER: Palestine.

PALESTINE: Mon expérience est brève pour les deux caractères au second niveau, mais je suggère, même s'il n'est qu'une petite partie dans les domaines à trois lettres, il faut le faire pour prévenir que cela se reproduise dans l'avenir.

THOMAS SCHNEIDER: Je vois qu'il y en a beaucoup qui acquiescent pour essayer d'aller de l'avant. Il me semble que c'est le critère général, que c'est l'attente générale, que cela puisse être appliqué à tout.

De tout ce que je peux voir sur vos visages, je pense que nous n'avons pas besoin d'exprimer quelque chose de la sorte.

Pouvons-nous laisser ceci, ou il faut inclure des modifications ?

L'Espagne, puis l'UE

ESPAGNE: Si l'on considère ce que vous venez de dire, pourrions-nous dire que le point II est applicable à l'avis, sur toute question, et non pas seulement pour le code à deux lettres ?

THOMAS SCHNEIDER: Avez-vous une proposition de texte que nous pourrions demander à Tom d'écrire ?

ESPAGNE: « Pour toute affaire » ou « pour toute question »

COMMISSION EUROPEENNE: Oui, je trouve que c'est très bien, je ne veux pas retarder ce débat ou prolonger ce débat ; mais je crois que c'est important. Et maintenant que nous avons un texte qui est meilleur, je

trouve que nous devons ajouter, parce que moi je pensais que c'était un engagement de la part du président du conseil d'administration et notre discussion avec eux pour avoir plus de transparence par rapport aux résolutions du conseil.

L'une des possibilités est de mettre un paragraphe 3, nous permettant d'ajouter quelque chose sur davantage de transparence sur les résolutions du conseil. Ou le mettre ailleurs ;

Je ne veux pas avoir un long débat ou créer des problèmes, nous devrions mentionner cela, quelque part, c'est tout ce que je pense.

THOMAS SCHNEIDER: Parfait la Commission européenne, je le prends et je pense que nous devrions le dire sur la compréhension mutuelle, ou sur les communications, etc.

Alors ce paragraphe est là, et si vous pensez que c'est mieux de le mettre ailleurs, nous pouvons le déplacer.

Maintenant, quelqu'un d'autre. L'Iran.

IRAN : Je trouve que l'on n'a pas besoin de la dernière partie, d'indiquer comment on va le faire.

THOMAS SCHNEIDER: Voudriez-vous éliminer cet élément ?

Est-ce que quelqu'un s'oppose à la suppression de cette dernière partie ? Alors s'il n'y a pas d'objection, nous allons l'éliminer.

Et nous allons signaler ce point, tirer ce point au clair sur l'avis. Pouvons-nous continuer ?

TOM DALE: Le prochain point concerne la protection des noms et des acronymes des OIG.

Pendant la pause, qui semble avoir eu il y a très longtemps, le GAC s'est mis d'accord pour qu'un petit groupe rédige le texte. Il y avait l'OMPI, l'UE, le Royaume-Uni et d'autres. C'était un petit groupe qui a rédigé ce texte que j'ai reçu. C'est de là que ce texte provient.

D'après ce que m'a dit le représentant de l'OMPI, le GAC recommande au conseil d'administration de s'engager avec le GAC et la GNSO dans un processus transparent et de bonne fois, et dans un dialogue de bonne fois, pour résoudre les différences en cours sur la protection des acronymes et des noms des OIG au cours de l'ICANN 58.

Comme point de départ pour les résolutions des différences entre le GAC et les recommandations existantes de la GNSO, il y a un petit groupe qui a proposé une solution dans la lettre d'octobre 2016, à savoir : l'ICANN établirait par rapport aux acronymes et aux sigles, et au noms des OIG de deuxième niveau pour leur offrir un mécanisme de résolution de litiges indépendant de l'UDRP, mais modéré, établissant un appel à un tribunal d'arbitrage au lieu d'avoir recours à un tribunal local. Par rapport à la loi internationale. Une solution d'urgence, la solution entre 24 et 48 heures avec une suspension du mécanisme. Mécanisme de suspension du nom de domaine pour combattre le risque de dommages.

Donc le GAC encourage le groupe de travail de la GNSO de tenir compte des recommandations de ce petit groupe. Jusqu'à ce que cette mesure soit mise en œuvre, les acronymes dans la liste du GAC sera dans deux langues.

Les fondements sont les suivants. Les OIG sont engagés dans les missions de service public mondial et la protection de leur nom et acronyme fait partie de l'intérêt public.

Les OIG sont des institutions singulières basées sur les traités entre les gouvernements, suivant la loi internationale. Le petit groupe s'engage à trouver un équilibre raisonnable entre les préoccupations des OIG et des tierces parties légitimes.

Les statuts de l'ICANN, et ses valeurs, indiquent que les intérêts affectés des OIG doivent être considérés dans le processus d'élaboration de politiques.

THOMAS SCHNEIDER: La France ?

FRANCE: Je ne comprends pas trop quel est le processus qu'on a utilisé pour modifier le communiqué après la deuxième lecture et après les commentaires faits par les différents pays.

Moi, j'ai diffusé une proposition soutenue par plusieurs pays, et qui n'est pas incluse dans le communiqué. C'était une possibilité alternative. Cela devrait apparaître. Au moins dans le processus.

Et en termes fondamentaux, moi je dirais que le texte est bon, mais que le premier paragraphe est toujours faible. Je crois que nous devrions le remplacer par le paragraphe que j'ai envoyé à Tom, qui est beaucoup plus précis et qui recommande au conseil d'administration de prendre une mesure.

Parce qu'il y a 4 ans que nous traitons ce sujet, et cela est le résultat du manque de résolution du conseil d'administration.

Donc je vous demanderais d'inclure ce paragraphe alternatif.

THOMAS SCHNEIDER: Tom va l'éditer. Donc je vous demande de nous excuser, il y a eu une confusion pendant le processus.

Moi, après la première lecture, j'ai dit aux délégations qui étaient intéressées à formuler une autre proposition de se réunir pour élaborer une autre proposition de réponse.

Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Je ne sais pas si l'OMPI a quelque chose à dire au niveau général ou si l'on attend la proposition complète.

OMPI: Oui, excusez-nous, si la procédure d'établissement de rédaction du texte n'a pas été la procédure appropriée. Nous avons analysé la proposition de la France envoyée à tous les membres, et c'est sur l'écran. Par rapport aux thèmes pratiques nous avons cru, si vous prenez le texte existant et si vous parlez d'un engagement avec le GAC, la participation du GAC et de la GNSO, excusez-moi Tom, vous êtes en train d'écrire, mais vous dites, il faudrait ajouter « prendre une résolution » avant le texte. Et je crois que cela résoudrait le problème.

Et je vous demande de nous excuser par rapport aux propos des collègues qui suivaient la réunion à distance.

J'ai donc une proposition pour ajouter trois mots dans le prochain paragraphe, là où l'on dit « à savoir que » « namely

that » en anglais, à la fin de la troisième ligne, pour que ce soit une suggestion dans son ensemble. Pour ceux qui suivent la réunion, dans un forum à distance.

THOMAS SCHNEIDER: Avant de discuter ces deux alternatives, d'une manière générale, pensez-vous que ceci traduise de manière approximative l'idée que nous voulons transmettre avant d'aller paragraphe par paragraphe. Pouvons-nous dire que nous sommes tous d'accord sur ce que nous voulons dire? Si personne ne présente d'objection, je vais considérer que vous acquiescez. Et nous allons ensuite considérer chaque alinéa et chaque paragraphe.

IRAN: Je pense que nous devons aller paragraphe par paragraphe, je suis d'accord avec vous et que nous devons mettre des ajouts, ou éliminer des parties dans chacun d'entre vous. Moi, par exemple, je n'ai pas de problème avec le paragraphe qui est en rouge.

THOMAS SCHNEIDER: Attendons que le paragraphe soit tout à fait complété. Nous avons deux alternatives, la rouge d'une part et la première en noir. Il s'agit des deux rédactions alternatives, de formulations alternatives.

Laquelle vous semble-t-elle préférable ?

L'Iran voudrait prendre la parole, ou le représentant de l'OMPI.

OMPI: Oui, nous n'avons aucune préférence en particulier, ce que l'on voulait c'est tout simplement que le second paragraphe soit plus bref.

THOMAS SCHNEIDER: Le Royaume-Uni ?

ROYAUME-UNI: Moi je préfère le second parce qu'il me semble qu'il est beaucoup plus percutant quant à la résolution et à l'expression des différences existantes.

IRAN : Je crois que nous avons déjà parlé de ceci hier. Le mot « faciliter », nous avons parlé de la facilitation au premier paragraphe, je pense que nous n'avons pas besoin d'être beaucoup plus percutant. Il faut voir ce qu'ils ont dit dans les commentaires publics et partout.

Alors il me semble que cet alinéa en rouge reflète cette facilitation. On parle d'un dialogue. Il me semble que nous

n'avons pas besoin d'exprimer cela beaucoup plus fortement, je pense que c'est suffisamment éloquent.

THOMAS SCHNEIDER: Je pense qu'on veut mettre le mot « faciliter », ainsi que les différences existantes au lieu de « incohérence »

FRANCE : Je crois que pour ce qui est de la clarté, je ne pense pas que le deuxième paragraphe, bon vous savez que le thème du second paragraphe est clair, mais pour résoudre les différences encore non résolues sans spécifier de quoi nous parlons.

Le mot approprié serait « incohérence » me semble-t-il. Donc il me semble que le second paragraphe n'est pas clair et c'est pour ça que je préfère le premier.

THOMAS SCHNEIDER: Il y en a qui préfèrent le premier, et d'autres qui préfèrent le second. Pouvons-nous conserver le premier s'il vous plaît ? S'il n'y a pas d'objection.

Bien. Tom... Y a-t-il des objections, pardon ? Ha oui ! si quelqu'un a quelque chose à dire, parlez, n'hésitez pas.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je voulais dire qu'une référence à l'avis préalable du GAC nous ramènerait vraiment très loin en arrière, parce qu'il y a beaucoup d'histoires par rapport aux avis du GAC. Donc moi je voudrais dire qu'il faudrait peut-être ramener les choses. Si l'on ramène cela très loin dans le passé, cela ne serait pas clair pour le conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Vous dites entre l'avis du GAC et les recommandations de la GNSO, c'est ça qu'il faudrait éliminer à votre avis ? Parce que cela revient très loin dans l'histoire.

ÉTATS-UNIS : Je crois que la question est la suivante : l'avis du GAC peut être interprété comme quelque chose qui est au-delà de la proposition de ce petit groupe. Et ce que nous essayons d'identifier est mentionné plus bas dans le texte.

THOMAS SCHNEIDER: Alors que suggérez-vous s'il vous plait ? Vous suggérez que nous conservions le second paragraphe que nous n'avons pas encore effacé. Que préférez-vous ? Le rouge ou le noir ? Lequel des deux est-ce que l'on modifie ?

ÉTATS-UNIS : Nous préférons le noir, parce que nous estimons que c'est celui où l'on mentionne les points auxquels nous avons fait référence ici. Mais je crois que l'on parle de l'avis du GAC précédent, et cela pourrait prêter à confusion. Pourrait.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'OMPI.

OMPI : Nous pourrions peut-être les ramener, dire entre l'avis présent du GAC...

THOMAS SCHNEIDER: Quel est l'avis présent du GAC ? C'est ce communiqué.

FRANCE: Pour clarifier les choses pour les États-Unis, qu'est-ce que cela veut dire lorsque vous dites les différences existantes ? Parce que l'implicite là, c'est qu'il y a des incohérences entre les recommandations de la GNSO et l'avis préalable du GAC.

Si nous ne précisons pas cela, les différences ou les différents précédents pourraient être encore plus confus, cela pourrait référer à n'importe quoi.

Donc l'idée est que les solutions par le petit groupe nous permettent de, justement, résoudre ces incohérences.

Si nous avons le second paragraphe, cela pourrait être encore moins clair. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis et puis l'Iran.

ÉTATS-UNIS : Les différences sont présentées dans le texte qui est plus bas. Mais le compromis entre l'OMPI et par rapport à l'avis courant du GAC résout notre problème.

THOMAS SCHNEIDER: Que faisons-nous ? Nous modifions le premier ou second paragraphe ? l'Iran.

IRAN : Oui, Monsieur le Président, les différences encore existantes, c'est quelque chose de vague me semble-t-il. Cela a été discuté déjà.

Nous devons dire quels sont les problèmes et pas parler des différences encore existantes, parce qu'il peut y en avoir beaucoup. Nous préférons le premier paragraphe.

THOMAS SCHNEIDER: Lorsque vous dites le précédent, l'actuel ou qu'une précision par rapport à l'avis du GAC ? Si l'Iran peut tirer cela au clair.

IRAN : Je dirais qu'il faut mettre l'avis du GAC. Si vous voulez mettre actuel, enfin vous faites allusion à quel... Je n'y vois pas d'inconvénient, mais nous parlons de la cause du problème. Je ne sais pas s'il est important de savoir si c'est le problème précédent ou actuel. C'est l'avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je veux encore une fois clarifier. Nous sommes d'accord sur le texte tel qu'il est maintenant dans le premier paragraphe, avec l'insertion de l'adjectif « actuel ».

Nous voulons dire aussi que le GAC a évolué avec le temps. Ce serait difficile et confus de faire référence à tous les avis du GAC.
Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Pouvons-nous dire oui au paragraphe en rouge ?

L'Iran et puis la France.

IRAN: Monsieur le Président, que veut dire « actuel » ? C'est cet avis du GAC ? Nous utilisons une formulation ambiguë. Que veut dire actuel ?

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Actuel, ça veut dire la proposition du petit groupe.

FRANCE : Bah, ça n'a pas de sens. La raison pour laquelle ce petit groupe a été réuni, c'était justement pour résoudre les incohérences entre l'avis du GAC, les avis du GAC et les recommandations de la GNSO. C'est pourquoi nous avons eu cette proposition pour établir ce petit groupe.

Moi, je dirais « l'avis du GAC et les recommandations de la GNSO ». Si nous disons « actuel », si nous parlons de l'avis actuel, cela n'a pas de sens. Il me semble que nous devons parler tout simplement de l'avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Il se peut que tout soit beaucoup plus clair si nous pouvions dire ce que nous devons indiquer ici, en dehors des éléments actuels du GAC, c'est les composantes de l'avis précédent du GAC, du passé. Parce que lorsque nous parlons de l'avis du GAC préalable, nous parlons d'une chose, et lorsque nous parlons de l'avis actuel, nous parlons de la proposition du petit groupe.

THOMAS SCHNEIDER: Si nous disons que la proposition du petit groupe c'est notre position initiale pour commencer à participer dans ce processus sans que les recommandations de la GNSO soient modifiées, voilà le sens de l'adjectif « actuel ».

Si nous parlons des avis qui ont été élaborés jusqu'ici, et c'est le point de départ par comparaison avec les recommandations de la GNSO qui ont été le point de départ pour le processus, ainsi que les éléments du petit groupe, seront les éléments pour une solution de compromis, mais pas pour un point de départ, alors je crois que la différence est là.

Voilà la différence à laquelle nous devons faire face. Nous devrions nous mettre d'accord là-dessus. L'Iran ?

IRAN :

Merci monsieur le Président ; d'après ce que j'entends, les États-Unis disent que le résultat de ce petit groupe est l'avis du GAC, et ce n'est pas le cas. Ce n'est pas l'avis du GAC, c'est une proposition pour une solution de compromis, pour une solution intermédiaire, mais ce n'est pas l'avis du GAC.

Je ne suis pas d'accord de mettre le mot « actuel », parce que si l'on met actuel, il peut y avoir différentes interprétations. Laissons de côté cet adjectif et mettons simplement l'avis du GAC, parce que c'est ça qui nous complique.

L'avis du GAC n'est pas la même chose que la proposition du petit groupe.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. La France.

FRANCE: On est d'accord avec le collègue de l'Iran. Si nous parlons de l'avis du GAC, on peut mettre les acronymes, les OIG, la liste réservée. Maintenant avec la proposition du petit groupe, on peut parler d'une solution intermédiaire entre l'avis précédent et les recommandations de la GNSO.

Si nous parlons de cette proposition du petit groupe, cela n'a aucun sens.

Ce que l'on essaye de faire, c'est justement de faire référence à une solution intermédiaire, à une solution de compromis.

THOMAS SCHNEIDER: Il parle d'incohérence entre les recommandations de la GNSO et l'avis du GAC, les discussions du conseil d'administration. C'est-à-dire on pourrait utiliser les mêmes termes, ce serait acceptable pour tout le monde, sans avoir à spécifier, sans avoir rien à spécifier. Ce serait acceptable de dire : l'avis du GAC et les recommandations de la GNSO ? Je vois que les États-Unis disent oui. Il y en a d'autres aussi.

Alors on remplacerait donc le premier paragraphe et on laisserait celui qui est en rouge, et on élimine le paragraphe en noir.

Passons au point suivant. Les bulles suivantes donnent un signal que ce n'est pas nécessairement le final mais, par contre, le point de départ. Ce qui montre qu'il y a de la flexibilité pour émettre un signal positif.

Vous avez des commentaires sur les points suivants, les vignettes ou les bulles suivantes ? Des commentaires ? Des questions ? L'Iran ?

IRAN: Monsieur le Président, pourrait-on remplacer le verbe « être » tel qu'il est là ? C'est-à-dire le temps verbal, on pourrait le remplacer.

THOMAS SCHNEIDER: On peut faire la modification. On utiliserait le conditionnel.

Une seconde pour pouvoir l'analyser.

Alors là, on parle de ce paragraphe principal et des trois bulles. Des commentaires ? L'Iran.

IRAN: Monsieur le Président, que veut dire là, « comme un paquet » ? On parle de toutes les possibilités, de toutes les latitudes, on a besoin d'utiliser ce terme comme un paquet. Je suggère de le supprimer.

OMPI : Si vous vous souvenez de l'avis du GAC, et bien on avait dit que la notification allait être envoyée au titulaire du nom de domaine avant la notification, et à l'OIG de manière perpétuelle. Et on a établi une solution de compromis.

C'était important parce qu'ici on pense plutôt à la prévention, aux mécanismes de correction, aux mécanismes de règlement des litiges. Et dans la première bulle, on fait référence au nombre. Et ici on parle de règlement des litiges après l'enregistrement.

THOMAS SCHNEIDER: Si je comprends bien, il faut bien établir quel serait le point de départ. L'Iran.

IRAN : Monsieur le Président, quand on dit « comme un paquet », « as a package » en anglais, on n'incorpore aucun élément de flexibilité, de négociation. Ce que l'on dit c'est : bon, voilà, ça c'est tel quel, c'est un paquet et on ne peut pas le changer.

C'est contradictoire en premier lieu, hein ? Comme une première partie. C'est le point de départ, et le point de départ est un point de départ.

Alors, on n'a pas besoin de cette phrase qui en anglais dit « as a package ».

THOMAS SCHNEIDER: D'autres opinions ? D'autres points de vue ?

Une alternative serait, par exemple, qu'au lieu de dire, au lieu d'incorporer cette phrase, on pourrait dire que l'ICANN peut établir ce qui suit par rapport aux acronymes au second niveau. Ce serait peut-être mieux ? Etablirait tous les points suivants, etc.

On peut accepter cette proposition ? Et pouvons-nous passer à la section qui dit : dans ce contexte, par rapport aux mécanismes de correction » ou les mécanismes curatifs ? Le Pérou ?

PEROU:

Je voudrais revenir à un paragraphe précédent. Je me demandais si l'avis du GAC pourrait suggérer au groupe de travail de la GNSO de faire quelque chose.

J'ai pensé qu'il fallait donner un avis au conseil et pas à la GNSO, n'est-ce pas ?

THOMAS SCHNEIDER:

Oui, mais la GNSO nous a prié d'être flexible avec notre structure, et voir comment on réagissait. Mais votre observation est juste.

Ceci n'est pas tout à fait d'accord avec l'idée que nous donnons notre avis au conseil d'administration. On peut être plus cohérent quoi. La France ?

FRANCE: Je partage la préoccupation du Pérou. L'avis est adressé au conseil d'administration, et je crois que ce que vous avez proposé est valable, de donner un avis au conseil pour encourager, pour demander à GNSO, etc., etc.

THOMAS SCHNEIDER: Alors quoi faire ? Qu'est-ce que nous faisons ? On prie le conseil de faire telle et telle chose ? L'Iran.

IRAN: On ne peut pas donner un avis au conseil pour que le conseil prie ou enjoigne quelqu'un à faire quelque chose. Il faut être conscient de ce que nous disons.

Le conseil d'administration a approuvé les recommandations, et ne peut pas prier la GNSO à ne rien faire, à moins que le point de départ soit que les recommandations sont incorrectes. Alors il faut éviter de dire qu'on recommande au conseil d'enjoindre la GNSO à faire quelque chose.

COMMISSION EUROPÉENNE : Ce concept en particulier, cet aspect en particulier, et bien, on parle de ce contexte. Et en fait la Suisse connaît bien mieux cette situation.

Ceci, et bien l'idée était de mettre la question en contexte de l'avis du GAC au conseil.

THOMAS SCHNEIDER: La Suisse ?

SUISSE: Je crois que pour une fois nous pouvons être efficaces. Comme vous le savez, le groupe de travail de la GNSO, qui s'occupe des mécanismes curatifs de protection de droit, a publié un rapport qui a été soumis à la consultation publique. Alors, pour nous ce serait vraiment bien si ces mécanismes mentionnés dans la proposition du petit groupe, et bien si l'on avait un soutien du GAC, de sorte à ce que le groupe de travail du PDP de la GNSO, sans intermédiaire, prenne connaissance directe de tout cela. En ce moment, pour que ce groupe sache maintenant que nous, nous soutenons tous ces éléments des mécanismes correctifs de protection de droits.

Il faudrait penser où placer le texte. On pourrait peut-être le placer ailleurs, dans une autre partie du communiqué, comme on l'a fait à plusieurs reprises. Et dire le contexte de ce que l'on a

dit, de l'avis au conseil par rapport à la protection pour les OIG.
Et nous enjoignons la GNSO à faire blablabla...

Mais, du point de vue purement textuel, ce serait sensé de le
laisser à cette place.

THOMAS SCHNEIDER: Avec ou sans le texte en rouge ?

Sans le texte en rouge.

OK.

L'Iran ?

IRAN: Monsieur le Président, nous attendons à ce que le conseil
enjoigne le GAC à faire quelque chose. Ce que nous attendons,
c'est que la GNSO demande au conseil d'enjoindre le GAC à faire
quelque chose ? Alors.

Utilisons la voie passive disant que la proposition du petit
groupe a été prise en compte. Utilisons la voie passive.

THOMAS SCHNEIDER: De la part de qui ? Du conseil d'administration ?

Affichons le texte.

Voyons la proposition de l'Iran.

FRANCE: Je suis d'accord avec la Suisse. Le GAC devrait pouvoir prier la GNSO de faire quelque chose. Mais on est d'accord avec la Suisse du point de vue du contenu.

C'est très important que le groupe de travail tienne compte de cette proposition.

On pourrait le mettre ailleurs dans le communiqué, mais à notre avis, on pourrait devoir enjoindre la GNSO à faire quelque chose.

THOMAS SCHNEIDER: Je suis d'accord. Pardon, la Suisse.

SUISSE: On est tout à fait d'accord avec les propos de la France. On enlève ça, on ne fait aucun ajout et on spécifie que nous parlons du contexte de l'avis, mentionné dans la section de l'avis par rapport à la protection des OIG.

Et nous pourrions utiliser les mêmes termes et on pourrait, sous une autre rubrique par exemple, et on pourrait envoyer une copie au groupe de travail du PDP de la GNSO.

THOMAS SCHNEIDER: La GNSO lit aussi notre avis, elle fait des commentaires au conseil d'administration. Et d'après ce qu'ils savent, ils disent ce qui leur semble viable ou non.

En conséquence, la GNSO, de son côté, reçoit notre avis. Alors. Quoi faire ?

En premier lieu, on peut dire : nous voulons maintenir la phrase qui fait référence à « enjoindre la GNSO de faire quoi que ce soit », et si oui, comment et quand ?

L'Iran.

IRAN: On ne peut pas enjoindre la GNSO parce qu'ils ne peuvent pas nous enjoindre nous-mêmes. Ce sont deux organes indépendants. On ne peut rien envoyer au groupe parce que le groupe est ouvert à tous.

Moi, je mettrais cela ailleurs, mais pas dans le secteur ou dans la section de l'avis.

Sinon, dans le futur, ils vont faire la même chose, ils vont demander au conseil d'enjoindre le GAC à faire quelque chose.

Ce n'est pas correct, on peut le mettre ailleurs, mais pas dans le texte de l'avis.

THOMAS SCHNEIDER: Ma question est : vous voulez retenir l'idée dans le document ? Voilà la question. Mais maintenant vous dites : mettez-le ailleurs, mais pas ici. Alors je demande : voulez-vous que cette idée soit incluse dans le document ?

IRAN: Je dirais que non.

THOMAS SCHNEIDER: Il faudrait le supprimer ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Une solution intermédiaire serait que, par rapport aux droits curatifs, nous avons abordé cela ailleurs et, de cette manière, on ne perd pas cet aspect.

C'est un peu compliqué, il faudrait lire tout le communiqué, mais peut-être pourrait-on faire une référence à ça.

THOMAS SCHNEIDER: Et que se passe-t-il si, aux fins d'éviter la complexité, on dit « inviter » au lieu « d'enjoindre » ? Cela pourrait simplifier les choses ou pas ?

IRAN: « Inviter » ne fait pas partie de l’avis. Vous pouvez le mettre n’importe où, on peut inviter gentiment à faire quelque chose, mais pas dans la section de l’avis.

« Le GAC invite la GNSO à prendre en compte », mais on ne peut pas le mettre dans le texte de l’avis, parce que l’invitation c’est quelque chose de différent à un avis. Un avis a une connotation très claire.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Alors, vous êtes d’accord avec l’Iran d’inclure ce texte ailleurs ? La France.

FRANCE: S’il y a déjà un texte approprié qui ait été accordé parce qu’on a utilisé le mot enjoindre dans un autre communiqué, pourquoi ne pas l’utiliser ici, c’est une expression que nous utilisons d’habitude ?

THOMAS SCHNEIDER: Alors, on ne débat pas si on le laisse ici ou ailleurs, mais si on l’utilise. Mais l’Iran dit de le mettre ailleurs.

Si on le mettait ailleurs, il faudrait le mettre sous la rubrique divers par exemple.

Il faut fermer ce cercle parce que sinon on sera là jusqu'à demain matin.

La Suisse ?

SUISSE: Alors mettons-le ailleurs. Mettons-le sous la rubrique divers.

THOMAS SCHNEIDER: L'OMPI.

OMPI: Merci monsieur le Président, juste pour réfléchir à ce que l'on a fait auparavant dans le communiqué de Los Angeles par exemple, le GAC a donné son avis au conseil d'administration et à la GNSO pour développer des solutions concrètes tenant compte de l'avis du GAC. Voilà, c'est le texte du communiqué.

Ceci a déjà un précédent. C'est ce dont on a tenu compte quand on a rédigé ce texte.

Et dans les fondements, nous entrons dans un territoire qui n'a pas une entité très spécifique. Alors il existe une notion de liaison entre le GAC et la GNSO. Et on a eu la participation précoce du GAC dans le processus de la GNSO.

Alors ce que l'on essaye, c'est de présenter ces idées à toute la communauté.

THOMAS SCHNEIDER: Il semblerait qu'il y a eu un débat formel pour savoir s'il faut laisser ça ou pas. On va le mettre entre parenthèses, ou entre crochets. On va rafraichir un peu notre cerveau pour voir si on le traite plus tard.

« Jusqu'à ce que ces mesures soient mises en place », je crois que les acronymes et les sigles et les OIG, tout cela doit être réservé en deux langues.

Doivent être réservés ou sont réservés ?

OMPI: C'est une déclaration de fait. Alors on peut dire qu'ils restent réservés.

THOMAS SCHNEIDER: Voilà, cela fait une référence à une résolution du conseil d'administration.

Maintenant, pouvons-nous passer aux fondements ?

Y a-t-il des commentaires ?

Croyez-vous que ces 4 paragraphes sont appropriés pour les fondements ? Je ne vois pas d'objection, je ne vois pas de commentaires. Je vais estimer que cela est correct.

Nous abordons le prochain. Y a-t-il un changement là ? Non, bien.

Je suppose que nous pouvons continuer à avancer.

Prochain. C'est les régions faiblement desservies. Y a-t-il eu des changements ici Tom ?

TOM DALE:

Oui, Thomas, merci. Il y a eu des changements mineurs qui ont été présentés par le groupe de travail des régions faiblement desservies. Et le GAC recommande à l'ICANN, au conseil d'administration de l'ICANN de prendre les mesures nécessaires pour inclure, mais sans que ce soit limité, à la création des capacités à la participation dans les processus de politique de l'ICANN.

Les fondements n'ont pas été modifiés.

THOMAS SCHNEIDER:

Y a-t-il d'autres questions ? Ou des commentaires, ou je ne sais pas, des objections ?

Autrement, je pense que nous pouvons avancer vers le prochain. Révision de la similarité dans les chaînes de caractères. Est-ce qu'il y a eu des modifications là ?

TOM DALE: Deux seulement parce qu'on a éliminé la référence au fait que cela n'aura pas d'effet sur la sécurité et la stabilité, etc. du DNS. Je crois que c'est la seule modification. On a éliminé cette phrase.

THOMAS SCHNEIDER: Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : J'ai suggéré auparavant que pour réduire ces communiqués tellement longs, nous devrions nous arrêter là où l'on parle de ligne directrice sans rentrer dans le détail, parce que tout cela est dans la lettre du président du GAC.

C'est pour être efficace et pour avoir les choses sur lesquelles il faille débattre.

THOMAS SCHNEIDER: Je vois que personne ne s'y oppose. Suivant donc.

C'est une tentative fondamentale révisée déjà pour refléter les délibérations que nous avons eues, et cela se rapporte au fait d'essayer d'éviter de parler de problèmes ou de différents par rapport aux rôles de chacun.

La proposition consiste à l'appeler « amélioration dans la coopération et compréhension mutuelle ». Il dit : le GAC recommande au conseil d'administration de participer dans des communications plus régulières et améliorées avec le GAC et les organisations de soutien pour encourager une compréhension mutuelle, d'une meilleure qualité sur les rôles et les procédures des uns et des autres dans le cadre de l'ICANN.

Le deuxième : participer à des communications plus régulières et de meilleures qualités avec le GAC pour promouvoir une compréhension mutuelle de la nature, et les objectifs de l'avis du GAC sur la politique publique et la législation nationale et internationale, et afin de mieux comprendre les attentes du GAC et les délibérations du conseil d'administration liés à la mise en œuvre de l'avis du GAC.

Cela fait référence aussi aux défis que nous devons relever avec la mise en œuvre des codes des caractères à deux lettres.

Le troisième fait une proposition spécifique et nous en avons parlé dans la réunion avec le conseil d'administration. Donc un appel régulier et installer cela comme une pratique entre le GAC

et le conseil pour qu'il y ait une compréhension mutuelle des décisions de chacun des deux camps.

Et le quatrième, c'est la Commission Européenne qui l'a proposé. Il faut considérer la proposition publique de résolution préliminaire des réunions du conseil d'administration à l'avance.

Ce que l'on dit dans les fondements, c'est que pendant la première conférence suivant le communiqué entre le conseil d'administration et le GAC du 20 juin 2016, le GAC s'est rendu compte que cette interaction sert à une meilleure entente, une meilleure interaction dans son travail avec le conseil d'administration. Cela permet au conseil d'administration de mieux comprendre les intentions et les attentes du GAC en émettant son avis. Et a aidé le GAC à mieux comprendre les délibérations du conseil d'administration lorsqu'il a traité l'avis du GAC.

Et pour la transparence, le GAC pense qu'une interaction efficace pourrait être utile entre les parties prenantes si le contenu des résolutions préliminaires du conseil d'administration était mis à la disposition du public avant leur adoption. Et ce afin d'améliorer la communication et l'interaction entre le conseil et le GAC et avec le reste des SO et AC. C'est-à-dire améliorer la transparence, permettant que les

versions préliminaires des résolutions soient disponibles avant les réunions du conseil d'administration.

Nous allons maintenant revenir sur la partie de l'avis, les quatre points qui sont déjà marqués.

NOUVELLE ZÉLANDE :

Merci Monsieur le Président. Nous donnons notre soutien à l'avis. Et nous espérons pouvoir continuer à travailler davantage avec le conseil d'administration, parce qu'il y a beaucoup d'amélioration à apporter à la communication.

En ce qui concerne le troisième point, ce n'est pas une proposition spécifique quant au texte. Mais j'aimerais bien ajouter quelque chose lié aux communications et le fuseau horaire de ceux qui vivent dans la région Asie Pacifique. Parce que parfois, il est difficile de pouvoir suivre les réunions en présence, dans les missions du communiqué, parce que nous continuons à participer dans les réunions de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER:

Que pensez-vous de dire qu'il faut qu'il s'agisse d'une pratique régulière, le programme des réunions en présence de l'ICANN ou au moyen d'appels téléphoniques, parce que nous pouvons en plus réaliser ces appels téléphoniques à des moments où l'horaire sera approprié pour vous.

En général, nous essayons de respecter l'horaire de ceux qui sont au milieu, mais je le dis de mon côté, nous n'avons pas toujours les appels entre l'équipe de direction dans les mêmes horaires, mais bon, il s'agit de distribuer un tout petit peu la charge.

Entre temps, Thomas (inaudible) quelque chose là. Mais établir une pratique régulière, programmer une réunion avec le GAC et le conseil d'administration, après une réunion pertinente de l'ICANN... L'Égypte ?

EGYPTE :

Merci. Si nous n'avons pas d'horaires déterminés à l'avance, nous pouvons déterminer une possibilité de rotation pour partager les justices de la charge.

Je n'ai pas de position très forte à cet égard. Mais sur ces deux premiers paragraphes, il me semble qu'il faudrait que ce soit là où l'on parle des fondements et non pas dans l'avis. Parce que je suis tout à fait d'accord sur ce qui a été dit, sur tout ce qui a été dit. Mais je ne vois pas d'avis ou de suggestion, comme c'est le cas pour le point trois et le point quatre.

Mais bon... C'est à vous.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Égypte. Je crois que je comprends ce que vous voulez dire ; comme il y a le risque que les fondements ne soient pas lus dans leur totalité, c'est une question vraiment fondamentale.

Mon avis, pour moi, est le suivant. Ma recommandation est la suivante : laissons les choses telles quelles. Mais il est évident que c'est à vous de décider.

Si vous n'avez pas de problème par rapport à ce que cela dit. Parce que le reste est une proposition concrète. Je m'en rends compte. L'Iran ?

IRAN: Non, pas de problème, mais je crois que lorsque nous disons, nous éliminons quelque chose, nous éliminons une autre chose. Ce n'est pas ceci ou cela, cela dépend des circonstances.

Nous pouvons avoir des réunions en présence, nous pouvons les faire et c'est ce qui est le plus favorable. Ce n'est pas toutes les réunions, c'est l'une ou l'autre. Parce que l'une ne remplace pas l'autre.

THOMAS SCHNEIDER: Mais ici, on dit l'une ou l'autre. Parce que nous avons des réunions en présence après avoir émis un avis. Et si nous ne

nous réunissons pas, il faut que nous fassions un appel téléphonique.

EGYPTE:

Voyons, pour ne pas répéter cette confusion qui est apparue dans la liste de diffusion. Il y a des réunions en présence qui sont en général, qui se déroulent en général pendant les réunions de l'ICANN avec le conseil d'administration.

C'est quelque chose sur quoi nous n'avons pas à discuter. La proposition ici est liée à ce qui se passe après le communiqué.

Après le communiqué, il peut y avoir une réunion en présence, ou un appel téléphonique.

Est-ce que c'est comme ça ?

THOMAS SCHNEIDER:

Oui, c'est ça. Voilà le défi, vous avez raison.

NOUVELLE ZÉLANDE :

Oui, je crois que notre collègue de l'Égypte a exactement identifié ce que nous avons dit. Nous pouvons dire qu'il peut y avoir une réunion après le communiqué, une réunion pour débattre du communiqué, pour que ce soit plus clair.

THOMAS SCHNEIDER: Alors, comment est-ce que vous avez dit Tom ? Est-ce que c'est clair pour tous ? Ou faudrait-il dire : la compréhension mutuelle des dispositions dans une réunion ultérieure par rapport au communiqué, et puis...

Si on met cela à la fin du paragraphe ?

Alors l'idée est complète ici. À un endroit, est-ce à dire ceci peut être fait pendant la réunion elle-même ou dans les 4 semaines qui suivent. Est-ce suffisamment clair pour tous ?

Bien. Donc d'autres commentaires sur ces quatre points de l'avis ? Autrement nous allons aborder les fondements.

Des commentaires ? Des objections ? Si personne n'a rien à dire... Bon l'Iran.

IRAN: Oui, j'ai une proposition. J'ai une proposition par rapport au paragraphe entre parenthèses, je pourrais vous la passer.

THOMAS SCHNEIDER: Une minute l'Iran, parce que ce qui est entre parenthèses, c'est ce qui nous reste et tout a été tout à fait l'objet d'un accord.

Bon lequel des trois va prendre la parole d'abord ?

ARGENTINE: Un accord sera considéré ou débattu au sein du GAC. Voilà. Considéré.

THOMAS SCHNEIDER: Rien que cela.

ARGENTINE: Oui, c'est ça.

THOMAS SCHNEIDER: Qu'en pensez-vous ? Acceptez-vous ceci ? C'était ça, c'était sur cela que vous vous étiez mis d'accord ? Voilà, j'ai bien compris, parfait.

NOUVELLE ZÉLANDE : Pardon, suivant la procédure, nous disons que nous avons fini la section sur le groupe de travail, parce que je pense que nous n'avons pas lu ça.

THOMAS SCHNEIDER: Ha bon, mes excuses. Heu... Bon, je n'ai pas entendu ça à cause du bruit que nous avons derrière nous. Bon, je peux de toute façon lire ce que vous avez dit sur l'écran.

Si nous terminons cette section sur les groupes de travail, bon, je croyais que nous n'avions plus de commentaires. Mais s'il y a un thème sur lequel il faut revenir, parce que nous estimons que ce thème était conclu, mais si avant de finir le communiqué vous pensez qu'il y a eu quelque chose qui manquait... Êtes-vous d'accord sur le fond de la question, ou vous voulez que cela se traduise autrement ou vous voulez dire autre chose ?

ARGENTINE:

C'est une phrase, et c'est une phrase qui ne doit pas dire « qui considèrerait » mais « qui considérera », si vous pouvez réviser dans la transcription que nous nous étions mis d'accord sur cela.

THOMAS SCHNEIDER:

Nous allons le considérer, c'est bien. Merci.

Maintenant, abordons la proposition de l'Iran. Le Canada, s'il vous plait ?

CANADA :

Merci monsieur le Président. J'ai un commentaire sur la section de la supervision des fonctions de l'IANA. Je ne sais pas si nous allons revenir au début.

THOMAS SCHNEIDER:

Si vous voulez y revenir, nous allons le faire.

CANADA: Je pense que nous ne l'avons pas analysé.

THOMAS SCHNEIDER: Nous allons voir s'il y a des éléments qui n'ont pas été considérés, si c'est le moment. Voilà le défi quand on ne travaille pas sur papier. Moi je suis né au 20^{ième} siècle, voilà ce qui m'arrive. Si moi j'ai la version sur papier, je comprends plus facilement, je vois plus facilement ce que nous sommes en train d'analyser ou pas.

CANADA: Oui, nous avons parlé de ceci auparavant. Je crois que vous l'avez reconnu, monsieur le Président. En plus de l'élaboration des procédures, nous devons développer des critères sur la participation du GAC, et il faut que cela soit en rapport avec le communiqué de Marrakech.

Je ne sais pas si nous avons parlé de l'ajout des critères après les procédures, ou avant, je ne sais pas. Ou les procédures et les critères.

THOMAS SCHNEIDER: Des problèmes avec ça ? La France ?

FRANCE: J'ai une suggestion, parce que nous nous sommes mis d'accord sur quelque chose lors du communiqué de Marrakech, nous parlions des critères ou de conditions. Si c'était des conditions, il faut que nous mettions condition. Il faut mettre exactement ce sur quoi on s'est mis d'accord dans ce texte.

THOMAS SCHNEIDER: Bien, vous êtes d'accord ? Bien je vous remercie d'avoir soulevé ce point.

ARGENTINE: Oui, j'ai oublié de dire que l'Uruguay soutient notre proposition.

THOMAS SCHNEIDER: Nous allons ajouter cela. Je suggère qu'une fois que nous aurons essayé de résoudre la parenthèse, que nous fassions une pause, que nous l'imprimions. Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Excusez-moi, je ne veux pas que cela prenne trop longtemps, mais moi je n'ai pas bien compris si nous avons analysé toute la section des groupes de travail ou pas. Faut-il que je soulève une question par rapport au groupe de travail sur les droits de l'homme ou il faut que j'attende ?

THOMAS SCHNEIDER: Heu... Avons-nous révisé ou pas la section sur les groupes de travail ? Bon, faisons-le donc.

TOM DALE : On parle avec le groupe de travail de la sécurité publique qui travaille avec les différentes unités constitutives de l'ICANN. Les membres du PSWG ont participé de la révision du CCT. Dans le groupe de travail sur le PDP des services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaire est l'équipe de rédaction du cadre de sécurité. Le PSWG développera des recommandations dans le domaine des chaînes de caractères sensibles, et aussi à la protection des enfants en ligne en continuant avec les tâches de diffusion externe et de renforcement de capacités, et mènera des réunions tous les 15 jours pour faciliter le travail.

On passe au prochain point. Le texte du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international.

Le groupe de travail a été mis à jour par le rapporteur du sous-groupe par rapport au développement d'un cadre d'interprétation pour les valeurs fondamentales des droits de l'homme, et inclus dans les statuts qui sont entrés en vigueur en Octobre 2016.

Ce groupe a prévu de préparer un apport au GAC pour la consultation au public sur le cadre d'interprétation en version

préliminaire prévue pour février prochain. Ce groupe de travail appelle à une plus grande participation des membres du GAC dans les efforts intercommunautaires.

Enfin, ce groupe a accordé d'adhérer aux efforts des coprésidents du groupe de travail pour aider le rapporteur du sous-groupe du ccWG à coordonner avec le groupe de travail des Nations unies sur les questions des droits de l'homme et les corporations transnationales et d'autres entreprises pour avoir une opinion informée sur les principes directeurs des entreprises et des droits de l'homme.

On a fourni des informations, c'est le Royaume-Uni qui l'a fait, et le Conseil de l'Europe, et sur le rapport, demandent à l'ICANN pour les domaines génériques de premiers niveaux basés sur la communauté. Cela a été présenté dans les discussions du GAC à Marrakech, et avant ça, on a tenu compte de l'impossibilité des processus de l'ICANN de la série actuelle, de garantir ces candidatures communautaires.

Le Conseil de l'Europe présentera le rapport.

COMMISSION EUROPÉENNE: Nous pensons à condenser ce texte. Dans l'avant-dernier paragraphe, il faudrait supprimer une phrase et commencer directement là où on dit « ceci donne le suivi aux réunions du

GAC ». C'est-à-dire, la phrase jusque-là où on dit la série future.
Et puis éliminer la phrase du dernier paragraphe.

THOMAS SCHNEIDER: Des objections par rapport à cette proposition ? Le Royaume-Uni. Ou sinon la France voyons.

ROYAUME-UNI : C'est une question pour les États-Unis. Vous voulez réduire le volume du texte ? Vous voulez raccourcir le texte ?

THOMAS SCHNEIDER : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Pour la première phrase, c'est oui, c'est justement pour raccourcir le texte. Dans la deuxième proposition cela a trait aussi à la longueur, mais je pense à faire référence à soutenir les recommandations.

On est d'accord de dire que les recommandations sont considérées, mais il faudrait reformuler un tout petit peu. Je ne sais pas si c'est vraiment essentiel de mettre cette phrase ici, mais je peux écouter différentes alternatives.

IRAN : Merci monsieur le Président. Le paragraphe marqué maintenant dit que le GAC, c'est-à-dire on va demander au GAC. On ne doit pas le dire maintenant. Si nous recevons une demande, on pourra le dire, mais il ne faut pas l'indiquer ici. Nous ne devons pas nous anticiper, à rien du tout. Je suggère de supprimer cela.

THOMAS SCHNEIDER: Alors acceptons-nous de supprimer cette partie compte tenu que le texte est trop long et que c'est une action qui aura lieu absolument, c'est-à-dire le moment venu on en discutera. Le Royaume-Uni dit oui de la tête. Alors on peut le supprimer.

Pouvons-nous accepter le texte tel qu'il est ?

IRAN : Pour le paragraphe entre crochets, puis-je proposer un texte ?

THOMAS SCHNEIDER: Attendez une minute l'Iran, parce que je croyais qu'on avait revu tout le texte, mais il semblerait que non, et c'est la première fois que nous lisons cette partie-ci du document. Et à la fin on peut passer au texte entre crochets, parce qu'il faut tout lire.

TOM DALE: Élément suivant. C'est le rapport du groupe de travail sur les régions faiblement desservies. Le groupe de travail des régions

faiblement desservies du GAC a effectué un renforcement de capacités à l'ICANN 57 avec la participation du conseil, le directeur exécutif, le PDG, la présidence du GAC et les membres du GAC.

L'USR du GAC a été (inaudible) et on a convoqué à une réunion sur les thèmes d'actualité pour les régions faiblement desservies.

Les coprésidents du groupe de travail ont reçu avec satisfaction les modifications au plan de travail, en particulier le besoin de comprendre les enjeux et les besoins en termes de capacités des membres des régions faiblement desservies.

Les membres de la communauté ont accordé d'avoir des recours nécessaires pour garantir la diversité et la participation des parties prenantes.

THOMAS SCHNEIDER: Nous passons au point suivant, parce qu'il n'y a pas de commentaire.

TOM DALE: Ici on parle de la protection, pardon du groupe de travail sur les noms géographiques et la protection des noms géographiques. Et bien ce groupe, là on fait référence à la nouvelle série. On a

discuté un texte pour les meilleures pratiques, y compris la création des référentiels de noms. On a parlé de la due-diligence, on a reçu des commentaires dans cette réunion.

THOMAS SCHNEIDER: La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE ZÉLANDE : Le groupe de travail auquel on fait référence, le groupe de travail des noms géographiques, et le groupe de travail sur le NomCom doivent refléter leur nom complet pour pouvoir parler correctement.

THOMAS SCHNEIDER: OK. Je crois qu'il n'y a pas d'objection par rapport à cette proposition. Tom va le faire avec plaisir.

Mettons un astérisque ou quelque chose pour ne pas oublier.

Le groupe de travail suivant est celui du NomCom.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Avant de continuer, je veux recommander quelques modifications pour le groupe précédant, pour les noms géographiques.

Quant à la dernière phrase, le groupe de travail a reçu des commentaires, on voudrait faire quelques ajouts à cette phrase. Parce que le groupe de travail a reçu des commentaires et va accepter des commentaires supplémentaires, virgule, dans le but de partager une nouvelle version avec le groupe de travail avant de la prochaine réunion de l'ICANN.

L'intention est que, d'après nous, les participants du groupe de travail auront une nouvelle possibilité de faire des commentaires, et nous comprenons aussi qu'une nouvelle version doit être partagée avec tout le groupe, avant de la partager avec le GAC dans son ensemble.

THOMAS SCHNEIDER: C'est correct ? L'Iran ?

IRAN : On pourrait mettre "reçoit"...

Voyons voir, alors il faudrait utiliser le verbe dans le temps convenable. On mettrait le verbe au futur. « Acceptera et recevra avec plaisir les commentaires.

Ou sinon « recevoir avec plaisir ». il n'y a pas vraiment besoin de l'expression au futur.

THOMAS SCHNEIDER: D'autres commentaires ?

On a lu tout le texte déjà ? Il y a la participation du GAC au NomCom et le secrétariat. Ca on l'a vu ?

TOM DALE: C'est un groupe de travail du NomCom, et on dit que pendant la réunion 57 de l'ICANN, le groupe de travail a incorporé le nouveau texte du critère du GAC pour le NomCom, pour la sélection de candidats aux postes de direction de l'ICANN.

On a proposé des modifications à partager avec le GAC, des modifications à ce texte avant la prochaine réunion de l'ICANN.

ARGENTINE: Peut-être pourrait-on utiliser la même rédaction que les États-Unis ont suggérée pour le groupe précédent, c'est-à-dire « on va recevoir avec plaisir, blablabla »

THOMAS SCHNEIDER: Alors on fait copier/coller ?

On n'a pas de texte du groupe de travail sur les principes opérationnel dans notre communiqué. Mais c'est peut-être un peu tard pour élaborer quelque chose.

Voilà. On a vu tout le texte maintenant. Il ne nous reste que le texte entre crochets. L'Iran veut faire une proposition, voyons voir donc la proposition de l'Iran. Et puis on décidera si on va terminer avec le texte définitif.

IRAN:

Ici, il y a des bulles, et à la fin, je suggère qu'au lieu de mettre la phrase entre crochets, on mette par contre : « pour faciliter la mise en place de l'avis proposé ci-dessus, le GAC invite la GNSO », et puis on dit à quoi on invite la GNSO.

Ceci est indépendant de l'avis. C'est une invitation pour mettre en place cet avis.

Alors on ne donne pas l'avis au conseil d'enjoindre la GNSO, mais on invite la GNSO à prendre des actions pour blabla. Et alors le GAC invite la GNSO à tenir compte de la proposition du petit groupe.

THOMAS SCHNEIDER:

Voilà la proposition ? C'est ça la solution ? France.

FRANCE:

Merci. Pour nous cela est acceptable. On pourrait être plus précis, ce n'est pas la GNSO mais c'est le groupe de travail de la GNSO sur les mécanismes curatifs de protection des droits.

THOMAS SCHNEIDER: Tout le monde trouve cela acceptable ?

Y a-t-il des objections ?

OK. Si on a tout complété, voilà, on aura fini. La question est la suivante : vous sentez-vous à l'aise avec ce texte ? Vous voulez une édition en particulier, un format en particulier ? À vous de décider.

Il va falloir une demi-heure pour l'imprimer.

Ou voulez-vous le recevoir par voie électronique, sans les changements marqués ?

L'OMPI.

OMPI: Je m'excuse, je crois qu'on en a déjà parlé. Dans la section qui fait référence à la lettre du secrétaire général des Nations Unies, j'ai quelque chose à préciser.

THOMAS SCHNEIDER: Allez-y.

OMPI: Tout d'abord une question grammaticale. On parle de quelque chose de manière grammaticalement incorrecte. Alors il faut corriger la grammaire. Et lorsqu'on dit « le GAC prend note de », je propose de supprimer la partie qui dit « communications échangées entre » et mettre « la lettre du secrétaire général ». On met « lettre » au singulier.

THOMAS SCHNEIDER: Mais on parle d'une seule lettre ou de deux lettres ?

OMPI: Après nations, « united nations », barrez le mot « et », et dire « au ministre par rapport », ou « concernant » l'élaboration de politique.

Pardon ?

« Par rapport ou concernant l'élaboration de politiques à l'ICANN ».

Il y a une précision de l'ICANN.

IRAN: De quel ministre on parle ? Ce n'est pas une lettre envoyée à l'ICANN ?

THOMAS SCHNEIDER: Non, le Secrétaire Général des Nations Unies a envoyé une lettre pas à l'ICANN, mais à tous les membres des affaires étrangères des États membres des Nations Unies. La lettre n'a pas été envoyée à l'ICANN .

Il y a eu une réponse du PDG de l'ICANN au secrétaire général des Nations Unies, mais cette lettre a été envoyée aux ministres.

Voilà, cela est basé sur les faits.

Très bien, on peut accepter cela ?

Nouvelle-Zélande s'il vous plait ?

NOUVELLE ZÉLANDE : Pardon, mais je n'ai pas bien compris. Je ne sais pas si en ce moment je suis un peu mal à l'aise avec ce texte parce que je crois que l'on impose des décisions aux ministres des Affaires étrangères. Alors je voudrais mettre la lettre envoyée par le Secrétaire des Nations Unies Ban Ki-Moon, et là point.

THOMAS SCHNEIDER: Pouvons-nous accepter la proposition de la Nouvelle-Zélande ? Est-ce qu'il y a des objections ?

L'Iran ?

IRAN: Monsieur le Président, quant à ce que nous venons ajouter...

THOMAS SCHNEIDER: Pardon ?

IRAN : Voulez-vous travailler ce soir pour continuer ce communiqué ou demain ?

THOMAS SCHNEIDER: Non, nous voulons finir aujourd'hui.

IRAN: Alors pourquoi voulez-vous avoir une copie papier ?

THOMAS SCHNEIDER: Vous en voulez une ?

IRAN: Non.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, c'est une question ?

NON IDENTIFIE: Non non non.

THOMAS SCHNEIDER: Attendez une minute, calmez-vous s'il vous plait. Finissons ceci.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui devraient être modifiés avant de parler de l'impression, et nous avons fini.

Cela signifie que nous sommes d'accord sur le communiqué ou vous voulez le voir avant de dire que vous êtes d'accord ?

C'est moi qui vous pose la question.

Vous êtes tous d'accord ? Vous n'avez pas besoin de le voir ?

Vous êtes sûr que c'est bien comme ça ?

Je m'en remets à votre décision.

Voilà, merci.

Merci beaucoup.

Donc nous avons fini (applaudissements)

Nous allons donner une belle forme à tout ça (applaudissements)

Merci, merci.

Merci à vous tous.

Voilà. Voilà j'aime comme ça. Je mets la casquette comme ça, j'aime bien. Vous savez ce que ça dit ? Moi, je ne sais pas.

Mais nous sommes censés ne pas faire de plaisanterie politique, mais enfin.

Merci beaucoup à vous tous, merci aux interprètes de leur patience, et du travail qu'ils font, aux personnels, à l'ICANN organisation, parce que ce n'est pas la fin de la réunion, c'est la fin de la journée, mais je crois que nous pouvons nous remercier, nous reconnaître mutuellement nos efforts pour la journée.

Donc amusez-vous bien ce soir, on se revoit demain matin, je suppose à 9 heures du matin.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]